



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition du 15 au 30 septembre 2017



Date de publication : 2 octobre 2017



PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Edition du 15 au 30 septembre 2017

Délégations de signature

Subdélégations de signature de la DREAL Grand Est en date du 22 septembre 2017
Décision n° DRAAF GE/SG/2017-35 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Arrêté DRJSCS/CS/n°103 du 27/09/2017 portant attribution d'une subvention à la fédération des centres sociaux et socioculturels de Meuse
Arrêté DRJSCS/CS/n° 104 du 27/09/2017 portant attribution d'une subvention à la fédération départementale des centres sociaux de Moselle
Arrêté DRJSCS/CS/n° 105 du 27/09/2017 portant attribution d'une subvention à la fédération départementale des centres sociaux du Bas-Rhin
Arrêté DRJSCS/CS/n° 106 du 27/09/2017 portant attribution d'une subvention à la fédération départementale des centres sociaux du Haut-Rhin

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DECISION n°17.16.271.005.1 du 17 juillet 2017 portant renouvellement de la décision 13.16.271.001.1 du 28 février 2013
DECISION N° 17.16.271.004.1 DU 17 juillet 2017 portant renouvellement de la décision n°13.16.271.008.1 du 8 août 2013
Décision n° 17.08.110.004.8 du 31 mai 2017 portant retrait de la marque R51
Décision n° 17.08.271.002.8 du 31 mai 2017 portant retrait de la décision n°09.08.271.009.1 du 20 juillet 2009
AVIS DE PUBLICATION COMPLETANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION GRAND EST POUR LE MANDAT 2017-2021
Arrêté n° 2017-1331 du 22 septembre 2017 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2017 pour les IGP Haute Marne et Coteaux de Coiffy
Arrêté n° 2017/1361 du 26 septembre 2017 portant modification de l'AP n° 2017-740 du 4 juillet 2017 fixant et actualisant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale
Arrêté n° 2017/1362 du 26 septembre 2017 portant modification de l'AP n° 2017/527 du 12 juin 2017 fixant la composition du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)
Arrêté S.G.A.R. n°2017- 1378 en date du 28 septembre 2017 portant habilitation à représenter le préfet de la région Grand Est au groupement d'intérêt public « METAFENSCH »

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ARRETE PREFECTORAL DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-07 DU 18 SEPTEMBRE 2017 modifiant l'arrêté DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-05 du 9 mai 2017 portant agrément du centre GO ! FORMATIONS pour dispenser les formations professionnelles initiale et continue, et les formations « passerelle » des conducteurs du transport routier de marchandises.
Décision n° 2017/1352 du 7 septembre 2017 fixant la détermination des postes de la DREAL GE éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribué à chacun d'eux
ARRETE PREFECTORAL DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-08 du 22/09/2017 portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport
Arrêté n° 2017-1353 du 25/09/2017 relatif à la représentation des collectivités compétentes dans le domaine de l'eau au comité de bassin Rhin-Meuse

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Arrêté n° 2017/1376 du 27 septembre 2017 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle " Pôle Alsace d'Enseignement Supérieur des Arts"

Rectorat

Arrêté portant nomination de Madame GASNIER Lydie agent comptable par intérim

Divers

Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion entre le préfet des Ardennes et le Préfet de la région Grand Est
Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion entre le préfet de la Haute-Marne et le Préfet de la région Grand Est
Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion entre le préfet de la Marne et le Préfet de la région Grand Est
Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion entre la préfète de l'Aube et le Préfet de la région Grand Est

Date de publication : 2 octobre 2017



PRÉFECTURE DE LA REGION GRAND EST

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Arrêté DREAL-SG-2017- 33 du 22 septembre 2017 portant subdélégation de signature

o o o o

**La Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est
Ingénieure Général des ponts, des eaux et des forêts,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n° 2016/03 du 4 janvier 2016 du Préfet de la region Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/608 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est ;

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 1 au présent arrêté à l'effet de signer les actes indiqués pour chacun d'eux par référence à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°2017/608 du 10 juillet 2017.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 2 au présent arrêté à l'effet de signer, dans les conditions et limites mentionnées dans la même annexe, les marchés et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics.

Article 3 : Subdélégation est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 3 au présent arrêté à l'effet de signer les mémoires déposés devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant des attributions mentionnées dans la

même annexe et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le Code de justice administrative.

Article 4 : Les chefs de services de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est

La Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

E. GAY

**Arrêté DREAL-SG-2017-33 du 22 septembre 2017
portant subdélégation de signature**

Annexe 1

**Actes relevant de l'art 1 de l'arrêté préfectoral n° 2017/608 du 10 juillet 2017
(Préfet de région)**

Subdélégués	Etendue de la subdélégation
Mireille MAESTRI	Tous actes délégués
Laurent DARLEY	Tous actes délégués
Jean-Philippe TORTEROTOT (a/c du 1 ^{er} novembre 2017)	Tous actes délégués
Jean-Marc PICARD	Tous actes délégués
Renaud LAHEURTE	Tous actes délégués
Delfina DEMAGALHAES	GS 2
Patrick CHENOT	GS 2 à 6 RH 1 à 8
Erika PEIXOTO	GS 2 à 6 RH 1 à 8
Francis WEIDMANN	GS 2 et 3 (sauf OM international) RH 1 à 8
Aurélie GARDES	GS 2 à 6 RH 1 à 8
Hervé RAVILLON	GS 2 et 3 (sauf OM international) RH 1 à 8
Sylvie FORQUIN	GS 2 à 6 RH 1 à 8
Claudine BERGER	GS 2 et 3 (sauf OM international) RH 1 à 8
Julie CHEVALIER	GS 2 et 3 (sauf OM international) RH 1 à 8
Josiane FISCHER	GS 2 et 3 (sauf OM international) RH 1 à 8
Pascal COZZA	GS 2
Suzanne BURGER	GS 2
François TORCASO	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Caroline MARTIN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Bernard COLLOT	GS 2
Marcel MALOR	GS2
Karine DAL CANTON	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Yveline FRANCO-VENTURINI	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Delphine ZILLHARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Stéphanie ZIMMERMANN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Agnès COURTY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Sylvain PASQUINI	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Anne COLON	GS 2

Marielle MIRANDA	GS 2
Valérie MESSAGER	GS 2
Laetitia RUBEIS	GS 2
Collette DAUSQUE	GS 2
Sandrine GLORIAN	GS 2
Myriam PICARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Claire CHAFFANJON	GS 2 et 3 (sauf OM international) CH 1 et 2 E 1
Guillaume GAUBY	GS 2 et 3 (sauf OM international) E1
Michel HUEBER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Pierre-Antoine MORAND	GS 2 et 3 (sauf OM international) E1 et 2
Alba BERTHELEMY	GS 2 et 3 (sauf OM international) E1 et 2
Corinne HELFER	GS 2 et 3 (sauf OM international) E1 et 2
Jennifer LIEGEOIS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Jean-Jacques FORQUIN	GS 2 et 3 (sauf OM international) E1 et 2
Sophie MOSSER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Alix LETURCQ	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Michel ANTOINE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Charles VERGOBBI	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Marie-Pierre LAIGRE	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Guillaume CHOUMERT	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Cécile BOUQUIER	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Françoise MARCHAL	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Dominique ORTH	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Rémi SAINTIER	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Benoit PLEIS	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Danièle PESENTI	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Patricia LAHAYE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Muriel ROBIN	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Muriel DOMANGE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Nicolas JURDY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Bernard COLLOT	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Alain LERCHER	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3

Danny LAYBOURNE	GS 2 et 3 (sauf OM international) MN 1 à 3
Guy TREFFOT	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 1, 2, 5 à 11 RTR 1 à 21
Etienne HILT	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 1, 2, 5 à 11 RTR 1 à 21
Christiane REIS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Eliane HOCKE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Laurence FELTMANN	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 1, 2, 5 à 11 RTR 1 à 21
Alberto DOS SANTOS	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 1, 2, 5 à 11
Frédéric MICHEL	GS 2 et 3 (sauf OM international) RTR 1 à 21
François CODET	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Matthieu DESINDE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Sébastien GASSMANN	GS 2
Philippe HENRIONNET	GS 2
Olivier CROS	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 8 et 10
Elisabeth KAYSER	GS 2 RTR 1 à 16
Elisabeth KLEIN	GS 2 RTR 1 à 16
David LOMBARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Manuel VERMUSE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Florian MARCZAK	GS 2
Jean-Luc NARDIN	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 8 et 10
Michel JONAS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Stéphane HEBENSTREIT	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 8 et 10
Céline BRAULT	GS 2 RTR 1 à 16
Bruno LAIGNEL	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Dominique GUILLEN	GS 2 et 3 (sauf OM international) MO 1,2, 5 à 11
Irène BOUTOU	MO 12
Michaël VIGNON	GS 2 et 3 (sauf OM international) RTR 1 à 21
Agathe HAUSHERR	GS 2 RTR 1 à 17
Pascal POUL	RTR 1 à 17
Christophe ALIZON	GS 2
Stéphanie BERNET	GS 2
Cyrille LEMOINE	GS 2

Céline DEFARCY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Fabrice JOGUET-RECCORDON	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Hinde ABOUNANANE	GS3
François VILLEREZ	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 MSS 1
Laetitia HAURE	GS 2
Thierry DEHAN	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 MSS 1
Caroline TEYSSIER	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 MSS 1
Philippe LIAUTARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Emmanuel CANTELE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Jennifer MOUY	GS 2
Cyril DROT	GS 2
Ludovic BOQUIA	GS 2
Anita BOTZ	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Auréli VIGNOT	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Jacques MOLE	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
Mohamed. KHEDJOUT	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
Pascale HANOCQ	GS 2 et 3 (sauf OM international) MSS 1
Nicolas PONCHON	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Raynald VICTOIRE	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Philippe HESTROFFER	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Muriel MASTRILI	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Gaëtan LALES	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Florent FEVER	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Patrice GARNIER	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Emilie MAYSONNAVE	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Philippe BATTAGLIA	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Valérie DI CHIARA	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Cédric CHABRIDIER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Céline DELLINGER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Claude HUSSER	GS 2 et 3 (sauf OM international)

Christophe MAGE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Pascal MOQUET	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Quentin MORICE	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Pascal PERRIN	GS 2 et 3 (sauf OM international) GS 6
Pauline PREL	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Anne WEISSE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Pauline REUTER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Pierre SPEICH	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5
Hugues TINGUY	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5
Laurent MARCHAL	GS 3 (sauf OM international) AE 1 à 5
Richard MARCELET	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Carole CARBONNIER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Jean-Paul STRAUSS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
François MATHONNET	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Odile SCHOELLEN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Xavier CHEIPPE	GS 2
Eric TSCHUDY	GS 2
Eric GONAND	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Pascal LAJUGIE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Jean-Marc HUG	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Jacques VALLART	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Malika LACHAMBRE	GS 3 (sauf OM international)
Philippe BAUDRY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Mathieu RIQUART	GS 2 et 3 (sauf OM international) RTR 6 et 11
Hubert MENNESSIEZ	GS 2 et 3 (sauf OM international) RTR 6 et 11
Laurent EUDES	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Maxime COURTY	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
Philippe SCHOUMACKER	GS 3 (sauf OM international)
Florence BERHO	GS 3 (sauf OM international)
Pascal PELINSKI	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
Denis MAIRE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Anne-Laure HANEF	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Christophe TEJEDO-CRUZ	GS 2 et 3 (sauf OM international) AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
Antoine GALVEZ	GS 3 (sauf OM international)

**Arrêté DREAL-SG-2017-33 du 22 septembre 2017
portant subdélégation de signature**

Annexe 2

**Actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur
relevant de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017/608 du 10 juillet 2017
(Préfet de région)**

Subdélégués	BOP	Montant max. Marchés de services, fournitures et PI (en € HT)	Montant max. Marchés de travaux (en € HT)
Mireille MAESTRI	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Laurent DARLEY	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Jean-Philippe TORTEROT (a/c 1 ^{er} novembre 2017)	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Jean-Marc PICARD	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Renaud LAHEURTE	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Patrick CHENOT	Tous BOP	135 000	
Erika PEIXOTO	Tous BOP	135 000	
Aurélie GARDES	Tous BOP	135 000	
Sylvie FORQUIN	Tous BOP	135 000	
Caroline MARTIN	Tous BOP	25 000 + carte bancaire 6 000	
François TORCASO	Tous BOP + carte bancaire	25 000	
Alain GIACOMELLI	Tous BOP (carte bancaire)	15 000	
Jean-Noël DEFERT	Tous BOP	2 000	
Inchatti MONDROHA	Tous BOP	2 000	
Julien ESCHENBRENNER	Tous BOP	2 000	
Denis GOLOVKINE	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Assani ALI-MALLOU	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Anne FRANÇOIS	Tout BOP (carte bancaire)	1 500	
Suzanne BURGER	Tous BOP (carte bancaire)	2 000 + carte bancaire 1 500	
Jean-Yves VIE	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Olivier DREMONT	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Martine ULRICH	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Sylvie PEIFFER	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	

Céline TALAGRAND	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Virginie HOSSANN	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Valérie JACQUEMIN (à compter 01/10)	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Frédéric DESMET (jusqu'au 01/12/2017)	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
François HILL	Tous BOP (carte bancaire)	5 000	
Doriane GALLAND	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Jean-Maurice BERLIE	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Bernard COLLOT	Tous BOP + carte bancaire	25 000 1 500	
Mohammed JEBBAR	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Isabelle MOUCHOT	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Fabienne DERELLE	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Pascal COZZA	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Fabrice CHATELOT	Tous BOP (carte bancaire)	1 500	
Claire CHAFFANJON	135 – 174	135 000	
Guillaume GAUBY	174	135 000	
Alba BERTHELEMY	135 – 174	135 000	
Pierre-Antoine MORAND	135 – 174	135 000	
Jean-Jacques FORQUIN	174	35 000	
Corinne HELFER	174	35 000	
Jennifer LIEGEOIS	135	35 000	
Alix LETURCQ	135	35 000	
Michel ANTOINE	135	35 000	
Sophie MOSSER	135	35 000	
Charles VERGOBBI	113	135 000	
Guillaume CHOUMERT	113	135 000	
Marie-Pierre LAIGRE	113	135 000	
Alain LERCHER	113	135 000	
Guy TREFFOT	174 - 203 - 207	500 000	5 225 000
Etienne HILT	174 – 203 – 207	500 000	5 225 000
Laurence FELTMANN	203	500 000	5 225 000
Jean-Luc NARDIN	203	500 000	5 225 000
Dominique GUILLEN	203	500 000	5 225 000
Olivier CROS	203	500 000	5 225 000
Jérôme CAILLEAUX	203	25 000	25 000
Laurent GRANDJEAN	203	25 000	25 000
Cyril CROUZET	203	25 000	25 000
Guillaume PRINCIPATO	203	25 000	25 000
Brice MORICEAU	203	25 000	25 000
Florian MARCZAK	203	25 000	25 000
Léa PUREUR	203	25 000	25 000

Sébastien ISEL	203	25 000	25 000
Alberto DOS SANTOS	203 – 207	500 000	5 225 000
Stéphane HEBENSTREIT	203 - 207	500 000	5 225 000
Michel JONAS	203	135 000	
Frédéric MICHEL	203	135 000	135 000
Manuel VERMUSE	174	135 000	
David LOMBARD	203	135 000	
Michaël VIGNON	203	135 000	135 000
François CODET	174	1 500	
Céline DEFARCY	174	1 500	
Christiane REIS	203	1 500	
Eliane HOCKE	203	1500	
François VILLEREZ	181	135 000	
Philippe LIAUTARD	181	135 000	
Thierry DEHAN	181	135 000	
Caroline TEYSSIER	181	135 000	
Nicolas PONCHON	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	135 000	
Raynald VICTOIRE	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	135 000	
Florent FEVER	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000	
Philippe HESTROFFER	181 181-SENO 181-RIME	10 000	
Muriel MASTRILLI	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000	
Gaetan LALES	181 181-SENO 181-RIME	10 000	
Patrice GARNIER	181 181-SENO 181-RIME	10 000	
Emilie MAYSONNAVE	181 181-SENO 181-RIME	10 000	
Philippe BATTAGLIA	181 181-SENO 181-RIME (carte bancaire)	10 000	
Valérie DI CHIARA	181 181-SENO 181-RIME	10 000	
Cédric CHABRIDIER	181-SENO	5 000	
Céline DELLINGER	181-RIME	5 000	

Claude HUSSER	181-RIME	5 000	
Pascal MOQUET	181-SENO	5 000 (carte bancaire : 1 500)	
Quentin MORICE	181-RIME	5 000 (carte bancaire : 1 500)	
Pascal PERRIN	181-RIME	5 000 (carte bancaire : 1 500)	
Pauline PREL	181-RIME	5 000	
Anne WEISSE	181-RIME	5 000	
Félicien ZUBER	181-SENO	5 000	
Denis LOGNON	181-RIME (carte bancaire)	500	
Sylvain WEINGARTNER	181-RIME (carte bancaire)	200	
Fabrice HÉRY	181-RIME (carte bancaire)	200	
Marc KLIPFEL	181-RIME (carte bancaire)	200	
Vincent MOSSARD	181-RIME (carte bancaire)	200	
Thierry HUSS	181-RIME (carte bancaire)	200	
Jean-Luc CHANCE	181-SENO (carte bancaire)	200	
Emilie COPPA	181-SENO (carte bancaire)	200	
David MICHEL	181-SENO (carte bancaire)	200	
Jacques MONGEOIS	181-SENO (carte bancaire)	200	
Alexandre PELLETIER	181-SENO (carte bancaire)	200	
Stéphane GEORGES	181-RIME) (carte bancaire)	200	
Mario TAUREL	181-SENO (carte bancaire)	200	
Pierre SPEICH	217 « CGDD »	135 000	
Hugues TINGUY	217 « CGDD »	135 000	
Pauline REUTER	217 (action 1 et « CGDD »)	135000	
Carole CARBONNIER	217 (action 1 et « CGDD »)	135 000	

**Arrêté DREAL-SG-2017-33 du 22 septembre 2017
portant subdélégation de signature**

Annexe 3

**Mémoires déposés devant les juridictions administratives
relevant article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2017/608 du 10 juillet 2017
(Préfet de région)**

Subdélégués	Etendue de la subdélégation
Mireille MAESTRI	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Laurent DARLEY	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Jean-Philippe TORTEROTOT	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Jean-Marc PICARD	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Renaud LAHEURTE	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Patrick CHENOT	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Valentine EHRET-HEITZ	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Michel BORGONOVO	Mémoires relatifs aux décisions relevant de toutes les attributions DREAL



PRÉFECTURE DE LA REGION GRAND EST

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Arrêté DREAL-SG-2017-34 du 22 septembre 2017 portant subdélégation de signature de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional

o o o o

**La Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est,
Ingénieure Général des ponts, des eaux et des forêts,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n° 2016/03 du 4 janvier 2016 du Préfet de la region Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/609 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est en qualité responsable déléguée de budget opérationnel régional,

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Laurent Darley**, directeur régional adjoint
- **Mme Mireille MAESTRI** directrice régionale adjointe
- **M. Jean-Philippe TORTEROTOT** directeur régional adjoint a/c 1^{er} novembre 2017
- **M. Jean-Marc Picard**, directeur régional adjoint
- **M. Renaud Laheurte**, directeur régional adjoint
- **Mme Karine Dal Canton**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes suivants :

a - relevant de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables »,

- « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
- « prévention des risques » (BOP 181 – régional et bassin)
- « infrastructures et services de transports » (BOP 203),
- « conduite et pilotage des politiques de l'écologie de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » (BOP 217),

b - relevant de la mission « Egalité des territoires, logement et ville »,

- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135)

c – relevant de la mission « Sécurité »

- « sécurité et éducation routière » (BOP 207),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Charles Vergobbi**
- **Mme Marie Pierre Laigre**
- **M. Guillaume Choumert**
- **M. Alain Lercher**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. François Villerez**
- **M. Nicolas Ponchon**
- **M. Raynald Victoire**

à l'effet de

- Recevoir les crédits du programme « prévention des risques » (BOP 181)
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M Guy Treffot**
- **M. Etienne Hilt**
- **Mme Laurence Feltmann**

à l'effet de

- Recevoir les crédits des programmes « infrastructures et services de transports » (BOP 203) et « sécurité et éducation routière » (BOP 207) ;
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Claire Chaffanjon**
- **M Pierre-Antoine Morand**
- **Mme Alba Berthélémy**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135) ;
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 6 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est

La Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

E. GAY



**PRÉFECTURE DE LA REGION
GRAND EST**

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

**Arrêté DREAL-SG – 2017–35 du 22 septembre 2017
portant subdélégation de signature
d'ordonnateur secondaire délégué**

o o o o

**La Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est,
Ingénieure Général des ponts, des eaux et des forêts,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n° 2016/03 du 4 janvier 2016 du Préfet de la région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/610 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle

Arrête :

Article 1 : Sans préjudice des dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2017-20 du 10 juillet 2017 portant subdélégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe au présent arrêté à l'effet de procéder, dans les conditions et limites mentionnées dans la même annexe, à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État.

La présente subdélégation vaut pour les opérations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses et des recettes.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Sylvain PASQUINI, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses PSOP (paiement sans ordonnancement préalable) pour l'ordonnateur DREAL sur l'intégralité des correspondants paie.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PASQUINI, subdélégation est donnée au même effet à Mme Anne COLON et à Mme Karine DAL CANTON

Subdélégation de signature est également donnée :

- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne COLON, à Mme Marielle MIRANDA, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses PSOP (paiement sans ordonnancement préalable) sur les correspondants paie gérés par le Service Liaison Rémunération de Metz exclusivement,

- à Mme Colette DAUSQUE, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses PSOP pour l'ordonnateur DREAL sur les correspondants paie gérés par le Service Liaison Rémunération de Châlons en Champagne exclusivement. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette DAUSQUE, subdélégation est donnée au même effet à Mme Sandrine GLORIAN.

- à Mme Valérie MESSAGER, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces comptables et documents relatifs aux dépenses PSOP sur les correspondants paie gérés par le Service Liaison Rémunération de Strasbourg exclusivement. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie MESSAGER, subdélégation est donnée au même effet à Mme Lætitia RUBEIS,

Article 3 : Les chefs de services de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

E. GAY

**Arrêté DREAL SG – 2017 – 35 du 22 septembre 2017
portant subdélégation de signature
d'ordonnateur secondaire délégué**

ANNEXE

SUBDÉLÉGATAIRES	BOP	MONTANT MAXIMAL (€ TTC)
Laurent DARLEY	Tous BOP	Sans seuil
Jean-Philippe TORTEROTOT (a/c du 01/11/2017)	Tous BOP	Sans seuil
Mireille MAESTRI	Tous BOP	Sans seuil
Jean – Marc PICARD	Tous BOP	Sans seuil
Renaud LAHEURTE	Tous BOP	Sans seuil
Patrick CHENOT	Tous BOP	350 000
Erika PEIXOTO	Tous BOP	350 000
Aurélie GARDES	Tous BOP	350 000
Sylvie FORQUIN	Tous BOP	350 000
Caroline MARTIN	Tous BOP	35 000
François TORCASO	Tous BOP	35 000
Jean-Jacques FORQUIN	174	35 000
Alba BERTHELEMY	135-174	350 000
Claire CHAFFANJON	135 – 174	350 000
Pierre-Antoine MORAND	135-174	350 000
Corinne HELFER	174	35 000
Manuelle DUPUY	135	350 000
Sophie MOSSER	135	35 000
Guillaume GAUBY	174	350 000
Michel ANTOINE	135	35 000
Jennifer LIEGEOIS	135	35 000
Charles VERGOBBI	113	350 000
Marie-Pierre LAIGRE	113	350 000
Guillaume CHOUMERT	113	350 000
Alain LERCHER	113	350 000
Cécile BOUQUIER	113	35 000
Danny LAYBOURNE	113	35 000
Muriel ROBIN	113	35 000
Benoît PLEIS	113	35 000
Muriel DOMANGE	113	35 000
Françoise MARCHAL	113	35 000
Guy TREFFOT	174-203-207	5 000 000
Etienne HILT	174-203-207	5 000 000

Laurence FELTMANN	174 -203-207	5 000 000
Jean-Luc NARDIN	203	1 000 000
David LOMBARD	203-207	1 000 000
Dominique GUILLEN	203	5 000 000
Olivier CROS	203	1 000 000
Alberto DOS SANTOS	203-207	1 000 000
Stéphane HEBENSTREIT	203-207	1 000 000
Michel JONAS	203	1 000 000
Frédéric MICHEL	203	350 000
Michael VIGNON	203	350 000
Manuel VERMUSE	174	350 000
Céline DEFARCY	174	350 000
François CODET	174	350 000
Francois VILLEREZ	181	350 000
Thierry DEHAN	181	350 000
Caroline TEYSSIER	181	350 000
Philippe LIAUTARD	181	350 000
Nicolas PONCHON	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	350 000
Raynald VICTOIRE	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	350 000
Muriel MASTRILLI	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000
Philippe HESTROFFER	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000
Florent FEVER	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000
Gaëtan LALES	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000
Patrice GARNIER	181 181-SENO 181-RIME 181-FPRNM	10 000
Emilie MAYSONNAVE	181 181-SENO	10 000

	181-RIME 181-FPRNM	
Pierre SPEICH	217 « CGDD »	350 000
Hugues TINGUY	217 « CGDD »	350 000
Carole CARBONNIER	217 (action 1 et « CGDD »)	350 000
François MATHONNET	217 (action 1 et « CGDD »)	35 000
Jean-Paul STRAUSS	217 (action 1 et « CGDD »)	35 000
Richard MARCELET	217 (action 1 et « CGDD »)	35 000

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt**

Décision n° DRAAF GE/SG/2017-35 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE
LA FORÊT DE LA RÉGION GRAND EST,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et les arrêtés pris pour son application ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-596 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017/597 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- VU la décision n° DRAAF/GE/SG/2017-22 du 31 juillet 2017 donnant subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé ;
- VU les délégations de gestion en date du 8 janvier 2016 entre la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et la forêt d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine avec les directions suivantes :

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (DREAL) ;
- La Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR-Est) ;
- Le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) pour le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nancy ;
- La Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08) ;
- La Direction Départementale des Territoires de l'Aube (DDT10) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Marne (DDT51) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne (DDT52) ;-
- La Direction Départementale des Territoires de la Meurthe-et-Moselle (DDT54) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Meuse (DDT55) ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Moselle (DDT57) ;
- La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) ;
- La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68) ;
- La Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT88) ;
- La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Meurthe-et-Moselle (DDPP54) ;
- La Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle (DDPP57) ;
- La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (DDPP67) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Ardennes (DDCSPP08) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aube (DDCSPP10) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Marne (DDCSPP51) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne (DDCSPP52) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse (DDCSPP55) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP68) ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges (DDCSPP88) ;

Décide

ARTICLE 1

Subdélégation de signature de l'ordonnateur secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme de la DRAAF.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature de l'ordonnateur secondaire est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe pour signer tous les actes d'ordonnateur secondaire pour tous les budgets opérationnels de programme pour le compte des services délégants desquels le Directeur de la DRAAF a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire délégué en application des conventions de gestion susvisées.

ARTICLE 3

Afin de garantir la qualité des opérations réalisées, la délégation de signature accordée aux agents s'accompagne de la mise en place d'un contrôle interne comptable et de la mise en œuvre des dispositions ministérielles en la matière.

ARTICLE 4

La décision n° DRAAF-GE/SG/2017-34 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé du 31 août 2017 est abrogée.

ARTICLE 5

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur régional des finances publiques (DRFiP) de la région Grand Est ainsi qu'aux directions départementales des finances publiques (DDFiP) de la Marne, des Vosges et du Haut-Rhin et aux fonctionnaires intéressés. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 26 septembre 2017

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Sylvestre CHAGNARD

Annexe à la subdélégation de signature DRAAF Grand Est
 Décision n° DRAAF/GE/SG/2017-35 de subdélégation de signature aux agents du centre de prestations comptables mutualisé

Agent	Fonction	Actes
BLACHUT Laurence	Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
VINET Marie-Françoise	Responsable d'antenne	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
THUET-BUTSCHER Nadine	Responsable d'antenne	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
LEMPEREUR Dany	Responsable d'antenne	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
TAUZIN Davy	Chargé de projet	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
ARNOULT Armelle	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
BADO Stéphanie	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
BENCHOHRA Inès	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
BENCHOHRA Marie Claire	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.

Agent	Fonction	Actes
BERAT Catherine	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie et validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
BEUZIT Stéphane	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
BOETTCHER Monique	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
BONNAUD Jacques	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
BOUTTEMANNE Valérie	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
BRECHENMACHER Mélanie	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
BUFFET Lionel	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
CHAPPON Martine	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
CHAUVIN Pauline	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
COLARD Matthieu	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
DANIEL Christine	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
DE MOURA Dorothée	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.

Agent	Fonction	Actes
ECHARD-LEBLANC Gabrielle	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques et des demandes de paiement. Certification du service fait.
FALANGA Rémy	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
GAGETTA Sylvie	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
MARINANGELI Laurène	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
GAUTHIER Elodie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
GAUTHIER Isabelle	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
GILLET Alain	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Validation des engagements juridiques. Certification du service fait.
GONZALEZ David	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
GRINWALD Jean-Jacques	Adjoint responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement. Certification du service fait.
HERTE Thierry	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
HOLI Elodie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.

Agent	Fonction	Actes
HONORE-MOLARD Annick	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
HORNUNG Isabelle	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
ITESIRE Jeanne	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
JACQUELOT Didier	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques et des demandes de paiement. Certification du service fait.
JOHNSEN Dominique	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
JOLY Coralie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat et des demandes de subvention dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
KAYA Isa	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
KEIFF Sophie	Adjointe responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
KETZINGER Lydie	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
LAI MINK Marie Charlotte	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
LAPORTE Myriam	Administrateur de pièces comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
LASCAUX Olivier	Adjoint responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement. Certification du service fait.
LE DUC Muriel	Adjointe responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement. Certification du service fait.

Agent	Fonction	Actes
LEGRAND Monique	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
LE VAN CAU Jérôme	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
MALHOMME Fabrice	Administrateur de pièces comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
MARINANGELI Laurène	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
MARQUAND Catherine	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et validation des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
MERCIER Lucélia	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
MONNET Sophie	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
MOUNOU Bruno	Adjoint responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
MULLER Aurélie	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et validation des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
MULLER Natacha	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
PAQUIS Pauline	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
PEIFFER Michael	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
PEIGNOIS Justine	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.

Agent	Fonction	Actes
PEKGOZ Semiha	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
PEQUEGNOT Fabienne	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
PERALES Audrey	Gestionnaire comptable	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
PERALTA Muriel	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
POIROT Eric	Chargé de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
PONTILLO Rocco	Administrateur de pièces comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
RAUFFER Catherine	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
ROTON Ariane	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement dans Chorus. Saisie des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dans Chorus. Certification du service fait.
SCHWARTZ Béatrice	Chargée de prestations comptables	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
TELLIER Corinne	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
TITEUX Jean-Luc	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement, des RNF ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

Agent	Fonction	Actes
TOULY Jean-Pierre	Chargé de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
TOUSSAINT Gaéтан	Responsable d'unité	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention, des EJHM et des RNF dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
VAILLE Déborah	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.
WELSCH Cécile	Chargée de prestations comptables	Validation des demandes d'achat, des demandes de subvention et des EJHM dans Chorus Formulaires. Certification du service fait.
WUNDERLICH Brigitte	Responsable d'unité	Validation des EJHM dans Chorus Formulaires. Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement ainsi que tous les actes soumis à validation dans Chorus. Certification du service fait. Validation des pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
YESILYAPRAK Sadakat	Gestionnaire comptable	Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement. Création de tiers, certification du service fait.



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

ARRETE DRJSCS/CS/n° 103 du 27 septembre 2017
portant attribution d'une subvention à la fédération des centres sociaux et
socioculturels de Meuse

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril susvisée ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant divers arrêtés relatifs au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2017 portant délégation de signature à Mme Brigitte DEMPT, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est ;
- Vu** la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Vu** la circulaire n°SGMCAS/POLE-JSCS/2016/367 du 15 septembre 2016 relative à la directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour l'année 2017 ;
- Vu** le Budget opérationnel de programme n°177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de la région Grand Est réputé validé le 10 mars 2017 par Monsieur le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de la cohésion sociale,

ARRETE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 4 218 € (quatre mille deux cent dix-huit euros) est accordée au titre de l'année 2017 à :

La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Meuse (FDCS 55)
33, Avenue de la 42^{ème} Division
55100 VERDUN

numéro SIRET : 327 784 625 00045

Cette subvention est destinée à soutenir l'exercice des fonctions fédérales de base :

- Portage, défense et valorisation du projet du centre social
- Animation du réseau
- Soutien et accompagnement des centres sociaux
- Formation des acteurs
- Apport d'expertise et fonction de veille
- Communication des centres sociaux

Article 2 :

La subvention fait l'objet d'un versement unique sur le compte de la fédération départementale des centres sociaux de Meuse, ouvert auprès de la banque postale :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01010	0490176C031	19

Code IBAN : FR28 2004 1010 1004 9017 6C03 119 BIC : PSSTFRPPNCY

Article 3 :

La dépense est imputée sur les crédits du :

- Budget opérationnel du programme n°177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » ;
- action 14 : « conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale » ;
- sous-action 01 ;
- domaine fonctionnel 0177-14-01 ;
- code activité : 017701081411 (fédérations locales des centres sociaux).

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est.

Article 4 :

L'association bénéficiaire s'engage à transmettre dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2017, un compte rendu financier permettant de confirmer la dépense à l'objet de la subvention. Ce compte rendu est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée. Il doit faire apparaître les écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et la

réalisation. Il est établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée.

Si tout ou partie de la somme versée n'a pas été utilisée aux fins prévues à l'article premier ou ont été utilisées à des fins autres, l'État peut exiger le reversement des sommes indument perçues par le titulaire.

Article 5 :

En application du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ainsi qu'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en deux exemplaires originaux.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale et
départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,
et par intérim,

Brigitte DEMPT



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

ARRETE DRJSCS/CS/n° 104 du 27 septembre 2017
portant attribution d'une subvention à la fédération départementale des centres
sociaux de Moselle

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril susvisée ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant divers arrêtés relatifs au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2017 portant délégation de signature à Mme Brigitte DEMPT, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est ;
- Vu** la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Vu** la circulaire n°SGMCAS/POLE-JSCS/2016/367 du 15 septembre 2016 relative à la directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour l'année 2017 ;
- Vu** le Budget opérationnel de programme n°177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de la région Grand Est réputé validé le 10 mars 2017 par Monsieur le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de la cohésion sociale,

ARRETE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 7 379 € (sept mille trois cent soixante-dix-neuf euros) est accordée au titre de l'année 2017 à :

La Fédération Départementale des Centres Sociaux de Moselle (FDCSM)
Résidence Les Saules – 76 Sente à My
57000 METZ

numéro SIRET : 331 319 459 00045

Cette subvention est destinée à soutenir l'exercice des fonctions fédérales de base :

- Assurer aux centres sociaux une représentation auprès des partenaires
- Faire valoir l'originalité du projet du centre social
- Organiser et animer un partage départemental de l'expérience des pratiques entre bénévoles, salariés et acteurs
- Apporter un soutien technique et méthodologique
- Développer la qualification des acteurs
- Appuyer, conseiller et opérer une veille informative

Article 2 :

La subvention fait l'objet d'un versement unique sur le compte de la fédération départementale des centres sociaux de Moselle, ouvert auprès du CIC Metz Jean Moulin :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30087	33304	00024974701	84

Code IBAN : FR76 3008 7333 0400 0249 7470 184 BIC : CMCIFRPP

Article 3 :

La dépense est imputée sur les crédits du :

- Budget opérationnel du programme n°177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » ;
- action 14 : « conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale » ;
- sous-action 01 ;
- domaine fonctionnel 0177-14-01 ;
- code activité : 017701081411 (fédérations locales des centres sociaux).

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est.

Article 4 :

L'association bénéficiaire s'engage à transmettre dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2017, un compte rendu financier permettant de confirmer la dépense à l'objet de la subvention. Ce compte

rendu est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée. Il doit faire apparaître les écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et la réalisation. Il est établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée.

Si tout ou partie de la somme versée n'a pas été utilisée aux fins prévues à l'article premier ou ont été utilisées à des fins autres, l'État peut exiger le reversement des sommes indument perçues par le titulaire.

Article 5 :

En application du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ainsi qu'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en deux exemplaires originaux.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale et
départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,
et par intérim,

Brigitte DEMPT



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

ARRETE DRJSCS/CS/n° 105 du 27 septembre 2017
portant attribution d'une subvention à la fédération départementale des centres
socioculturels du Bas-Rhin

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril susvisée ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant divers arrêtés relatifs au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2017 portant délégation de signature à Mme Brigitte DEMPT, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est ;
- Vu** la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Vu** la circulaire n°SGMCAS/POLE-JSCS/2016/367 du 15 septembre 2016 relative à la directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour l'année 2017 ;
- Vu** le Budget opérationnel de programme n°177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de la région Grand Est réputé validé le 10 mars 2017 par Monsieur le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de la cohésion sociale,

ARRETE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 6 766 € (six mille sept cent soixante-six euros) est accordée au titre de l'année 2017 à :

La Fédération Départementale des Centres Socio-Culturels du Bas-Rhin (FD CSC 67)
1A, Places des Orphelins
67000 STRASBOURG

numéro SIRET : 316 156 512 00030

Cette subvention est destinée à soutenir l'exercice des fonctions fédérales de base :

- Construire et accompagner le travail collaboratif
- Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs
- Construire un observatoire comme outil au service de l'expertise des centres

Article 2 :

La subvention fait l'objet d'un versement unique sur le compte de la fédération départementale des centres socio-culturels du Bas-Rhin, ouvert auprès du Créditcoop Strasbourg :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
42559	00081	21026615002	02

Code IBAN : FR76 4255 9000 8121 0266 1500 202 BIC : CCOPFRPPXXX

Article 3 :

La dépense est imputée sur les crédits du :

- Budget opérationnel du programme n°177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » ;
- action 14 : « conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale » ;
- sous-action 01 ;
- domaine fonctionnel 0177-14-01 ;
- code activité : 017701081411 (fédérations locales des centres sociaux).

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est.

Article 4 :

L'association bénéficiaire s'engage à transmettre dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2017, un compte rendu financier permettant de confirmer la dépense à l'objet de la subvention. Ce compte rendu est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée. Il doit faire apparaître les écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et la réalisation. Il est établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée.

Si tout ou partie de la somme versée n'a pas été utilisée aux fins prévues à l'article premier ou ont été utilisées à des fins autres, l'État peut exiger le reversement des sommes indument perçues par le titulaire.

Article 5 :

En application du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ainsi qu'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en deux exemplaires originaux.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale et
départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,
et par intérim,

Brigitte DEMPT



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

ARRETE DRJSCS/CS/n° 106 du 27 septembre 2017
portant attribution d'une subvention à l'Union Départementale des centres sociaux et
socioculturels du Haut-Rhin

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu** la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;
- Vu** l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril susvisée ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant divers arrêtés relatifs au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 18 septembre 2017 portant délégation de signature à Mme Brigitte DEMPT, Directrice régionale et départementale par intérim de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est ;
- Vu** la circulaire n°5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- Vu** la circulaire n°SGMCAS/POLE-JSCS/2016/367 du 15 septembre 2016 relative à la directive nationale d'orientation pour le pilotage et la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de cohésion sociale, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports pour l'année 2017 ;
- Vu** le Budget opérationnel de programme n°177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de la région Grand Est réputé validé le 10 mars 2017 par Monsieur le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de la cohésion sociale,

ARRETE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 4 683 € (quatre mille six cent quatre-vingt-trois euros) est accordée au titre de l'année 2017 à :

L'Union Départementale des Centres Sociaux et Socio-culturels du Haut-Rhin (UD CSC 68)
42, Rue de Bâle
68100 MULHOUSE

numéro SIRET : 442 891 156 00014

Cette subvention est destinée à soutenir l'exercice des fonctions fédérales de base :

- Renforcer les capacités et moyens d'action des CSC sur leurs territoires
- Développer les partenariats au sein et hors du réseau
- Apporter et conforter les compétences techniques des acteurs des centres

Article 2 :

La subvention fait l'objet d'un versement unique sur le compte de l'Union départementale des centres sociaux du Haut-Rhin, ouvert auprès du Crédit Mutuel Mulhouse Ste Geneviève :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	03005	00038355445	10

Code IBAN : FR76 1027 8030 0500 0383 5544 510 BIC : CMCIFR2A

Article 3 :

La dépense est imputée sur les crédits du :

- Budget opérationnel du programme n°177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » ;
- action 14 : « conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale » ;
- sous-action 01 ;
- domaine fonctionnel 0177-14-01 ;
- code activité : 017701081411 (fédérations locales des centres sociaux).

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est.

Article 4 :

L'association bénéficiaire s'engage à transmettre dans les six mois suivant la fin de l'exercice 2017, un compte rendu financier permettant de confirmer la dépense à l'objet de la subvention. Ce compte rendu est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée. Il doit faire apparaître les écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et la réalisation. Il est établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée.

Si tout ou partie de la somme versée n'a pas été utilisée aux fins prévues à l'article premier ou ont été utilisées à des fins autres, l'État peut exiger le reversement des sommes indument perçues par le titulaire.

Article 5 :

En application du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ainsi qu'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en deux exemplaires originaux.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale et
départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale,
et par intérim,

Brigitte DEMPT



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DECISION n°17.16.271.005.1 du 17 juillet 2017

portant renouvellement de la décision 13.16.271.001.1 du 28 février 2013

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Vu le règlement CEE n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement CE du Conseil n° 2135/98 du 24 septembre 1998 ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 37 et 51 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, notamment son titre VI ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques, notamment ses articles 5 et 7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16.BI.03 du 8 janvier 2016, du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ;

Vu l'arrêté n° 2017/14 du 11 juillet 2017 portant subdélégation de signature en faveur du Directeur Régional Délégué, des Chefs de Pôles et du Secrétaire Général de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu la décision n° 15.16.110.003.1 du 18 mars 2015 1988 du préfet du département de Meurthe-et-Moselle portant attribution de la marque d'identification AY-54 à la Société SOVAB, dont le siège est situé Zone Industrielle – BP 2 – 54980 BATILLY ;

Vu la décision n°13.16.271.001.1 du 28 février 2013 portant renouvellement de l'agrément attribué par la décision n° 05.16.271.001.1 du 07 juin 2005 à la société SOVAB, dont le siège est situé Zone Industrielle - BP 2 - 54980 BATILLY, pour effectuer dans son atelier les opérations d'installation et d'activation de chronotachygraphes numériques ;

Vu la décision n° 15.16.271.002.1 du 18 mars 2015 portant modification de la décision n°13.16.271.001.1 citée ci-avant ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est,

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision renouvelle jusqu'au 7 juin 2021 les dispositions des décisions n° 13.16.271.001.1 du 8 août 2013 et n° 15.16.271.002.1 du 18 mars 2015 délivrées à la société SOVAB, située Zone Industrielle – BP 2 – 54980 BATILLY, pour effectuer dans ses ateliers, dont la liste figure en annexe, les opérations d'installation et d'activation de chronotachygraphes numériques.

Article 2 :

Cette décision peut être suspendue ou retirée à tout moment en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société à ses obligations réglementaires.

Article 3 :

Au moins trois mois avant la date d'échéance de la présente décision, la société SOVAB devra adresser sa demande de renouvellement d'agrément à l'autorité locale en charge de la métrologie légale.

Article 4 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de STRASBOURG dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

Fait à Metz, le 17 juillet 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le Responsable chef du pôle Concurrence, Consommation,
Répression des fraudes et Métrologie

Eric LAVOIGNAT

Annexe à la décision N° 17.16.271.005.1 du 17 juillet 2017

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants

Numéro d'agrément abrégé identifiant l'atelier	Nom	Adresse	Commentaires
050000101	SOVAB	Zone Industrielle BP 2 54980 BATILLY	Agrément limité constructeur



PREFECTURE DES VOSGES

DECISION N° 17.16.271.004.1 DU 17 juillet 2017

portant renouvellement de la décision n°13.16.271.008.1 du 8 août 2013

Le préfet des Vosges,

Vu le règlement CEE n°3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/348 du 7 janvier 2016 du Préfet des Vosges portant délégation de signature à Madame Danièle GIUGANTI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté n°2017/14 en date du 11 juillet 2017 portant subdélégation de signature en faveur du Directeur Régional Délégué, des Chefs de Pôles et du Secrétaire Général de la Direccte Grand Est ;

Vu la décision n°D.MQN-LOR/88-192 du 11 avril 1988 du préfet des Vosges attribuant la marque d'identification J-88 à la Société H. GEORGES, située 268-269, route Principale – La Hollande – BP 210 – 88240 LA VOIVRE ;

Vu la décision n°13.16.271.008.1 du 8 août 2013 prononçant l'agrément de la Société H. GEORGES, située 268-269, route Principale – La Hollande – BP 210 – 88240 LA VOIVRE, pour effectuer dans ses ateliers les opérations d'installation, de premier étalonnage après montage et activation par un fabricant, et d'inspection périodique de chronotachygraphes numériques ;

Vu la demande en date du 30 mai 2017 de la société H. GEORGES, située 268-269, route Principale – La Hollande – BP 210 – 88240 LA VOIVRE, en vue d'obtenir le renouvellement de la décision n 13.16.271.008.1 du 8 août 2013 ;

Vu les conclusions de l'audit de renouvellement effectué le 12 juillet 2017 par Monsieur LABBE, agent de la DIRECCTE GRAND EST ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du GRAND EST,

DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision renouvelle jusqu'au 8 août 2021 les dispositions de la décision n°13.16.271.008.1 du 8 août 2013 délivrée à la société H. GEORGES, située 268-269, route Principale – La Hollande – BP 210 – 88240 LA VOIVRE, pour effectuer dans ses ateliers, dont la liste figure en annexe, les opérations d'installation et d'inspection périodique de chronotachygraphes numériques.

Article 2 :

Cette décision peut être suspendue ou retirée à tout moment en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société à ses obligations réglementaires.

Article 3 :

Au moins trois mois avant la date d'échéance de la présente décision, la société H. GEORGES devra adresser sa demande de renouvellement d'agrément à l'autorité locale en charge de la métrologie légale.

Article 4 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de STRASBOURG dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.

Fait à Metz, le 17 juillet 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le Responsable chef du pôle Concurrence, Consommation,
Répression des fraudes et Métrologie

Eric LAVOIGNAT

Annexe à la décision n° 17.16.271.004.1 du 17 juillet 2017

Liste des ateliers couverts par le présent agrément et numéros abrégés correspondants

Numéro d'agrément abrégé identifiant l'atelier	Nom	Adresse	Commentaires
051600801	H. GEORGES	268-269, route Principale La Hollande BP 210 88240 LA VOIVRE	Exclusion des véhicules à transmission intégrale permanente



PREFECTURE DE LA MARNE

Décision n° 17.08.110.004.8 du 31 mai 2017 portant retrait de la marque R51

Le préfet du département de la Marne

Vu le règlement CEE n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement CE du Conseil n° 2135/98 du 24 septembre 1998 ;

Vu le règlement CE n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002 portant septième adaptation au progrès technique du règlement CEE n°3821/85 susvisé ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 37 et 51 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, notamment son titre VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-044 du 5 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Danièle GIUGANTI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté n°2017/09 du 23 mai 2017 portant subdélégation de signature en faveur du Directeur régional délégué, des chefs de pôles et du secrétaire général de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu la décision n° 06.08.110.003.1 du préfet du département de la Marne prononçant le transfert de la marque d'identification R51 à la société AD NORD CHAMPAGNE 12 rue Aristide Boucicaut, 51430 TINCQUEUX, pour son atelier de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE (51520), rue des Dats Zone, à compter du 28 juin 2006 ;

Vu la décision n°09.08.110.003.1 du 20 juillet 2009 du préfet du département de la Marne prononçant le transfert de la marque d'identification R51 à la société GADEST, pour son atelier de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE (51520), rue des Dats ;

Vu le courrier en date du 12 mai 2017, de la société GADEST dont le siège social est situé 9 rue Antoine Becquerel – BP69 – 21303 CHENOVE CEDEX demandant de bien vouloir procéder au retrait de l'agrément n°09.08.271.009.1 du 20 juillet 2009 et au retrait de l'utilisation de la marque R51 pour les opérations d'installation et de vérification périodique de chronotachygraphes analogiques à compter du 19 mai 2017 ;

Sur proposition de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est,

DECIDE

Article 1^{er}

La décision n° 09.08.110.003.1 du 20 juillet 2009 portant transfert de marque d'identification à la société GADEST sise rue des Dats, 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE est retirée à compter du 1^{er} mai 2017.

Article 2

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est est chargée de s'assurer de l'application de cette décision.

Fait à Strasbourg, le 31 mai 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le responsable du Pôle
Concurrence, Consommation, Répression des
fraudes et Métrologie

Eric LAVOIGNAT



PREFECTURE DE LA MARNE

Décision n° 17.08.271.002.8 du 31 mai 2017 portant retrait de la décision n°09.08.271.009.1 du 20 juillet 2009

Le préfet du département de la Marne

Vu le règlement CEE n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement CE du Conseil n° 2135/98 du 24 septembre 1998 ;

Vu le règlement CE n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002 portant septième adaptation au progrès technique du règlement CEE n°3821/85 susvisé ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 37 et 51 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, notamment son titre VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-044 du 5 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Danièle GIUGANTI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté n°2017/09 du 23 mai 2017 portant subdélégation de signature en faveur du Directeur régional délégué, des chefs de pôles et du secrétaire général de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu la décision n° 09.08.271.009.1 du 20 juillet 2009 du préfet du département de la Marne prononçant l'agrément de la société GADEST pour effectuer dans ses ateliers situés à Saint Martin sur le Pré (51520), les opérations d'installation et de vérification de chronotachygraphes analogiques ;

Vu le courrier en date du 12 mai 2017, de la société GADEST dont le siège social est situé 9 rue Antoine Becquerel – BP69 – 21303 CHENOVE CEDEX demandant de bien vouloir procéder au retrait de l'agrément n° 09.08.271.009.1 du 20 juillet 2009 et au retrait de l'utilisation de la marque R51 pour les opérations d'installation et de vérification périodique de chronotachygraphes analogiques à compter du 19 mai 2017 ;

Sur proposition de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est

DECIDE

Article 1^{er}

La décision n° 09.08.271.009.1 du 20 juillet 2009 portant agrément à la société GADEST sise rue des Dats Zone, 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE est retirée à compter du 19 mai 2017.

Article 2

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est est chargée de s'assurer de l'application de cette décision.

Fait à Strasbourg, le 31 mai 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le responsable du Pôle
Concurrence, Consommation, Répression des
fraudes et Métrologie

Eric LAVOIGNAT



La Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi de la Région Grand Est

**AVIS DE PUBLICATION COMPLETANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE
REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION GRAND EST
POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Vu l'avis de publication initial du 26 juin 2017
Vu l'avis de publication complémentaire du 20 juillet 2017

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Grand Est est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Représentant salarié	Patrick DEL GRANDE	Délégué Général	CFTC
Représentant salarié	Caroline TYKOCZINSKY	Secrétaire Générale	CFTC
Représentant salarié	Fabienne BAUDE	Conseillère insertion Prof.	CFDT
Représentant salarié	Remi BARDEAU	Secrétaire Régional	CFDT
Représentant salarié	Florence SPAETER	Juriste	UNSA
Représentant salarié	Isabelle AUBRY	Secrétaire	FO
Représentant salarié	Marcos RODRIGUEZ	Premier clerc	FO
Représentant salarié	Anne VERLY	Employée de restauration	CGT
Représentant salarié	Jérôme MARCEL	Permanent syndical	CGT
Représentant salarié	Didier DUPUIS	Formateur auto-école	CGT
Représentant employeur	Marcel FOURQUET	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	Nathalie LALONDE	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	Axel SITRUK	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	Anne DESVERONNIERES	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	Francis CUNY	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	Catherine MARTIN	Restauratrice	U2P
Représentant employeur	LETTERMANN Patrice	Gérant	MEDEF
Représentant employeur	BONAL André	Gérant	MEDEF
Représentant employeur	SAI Laure	Secrétaire Générale	MEDEF
Représentant employeur	ROZIN PIERREL Françoise	Directrice Générale	MEDEF

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Strasbourg, le 19 septembre 2017

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région
Grand Est,

Danièle GIUGANTI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST**

ARRÊTÉ PREFECTORAL n° 2017/1331

**Autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel
pour l'élaboration des vins de la récolte 2017 pour les IGP Haute Marne et Coteaux de Coiffy**

**Le Préfet de la Région Grand Est
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfet du Bas-Rhin**

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;
Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 (JO du 28/07/2012) relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Sur les propositions du Délégué territorial de l'Institut de l'origine et de la qualité,

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2017, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la préfecture de la région Grand Est, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, le directeur régional des douanes et droits indirects à Reims et le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à STRASBOURG, le 22 septembre 2017

Le PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Signé
Jacques GARAU

Annexe
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Départements ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique acquis minimal après enrichissement (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
IGP Côteaux de Coiffy				Haute-Marne	1.5%		
IGP Haute-Marne				Haute-Marne	1.5%		

Ne sont indiquées dans ce tableau que les valeurs retenues, pour le titre alcoométrique volumique acquis minimal et maximal après enrichissement, dérogatoires pour la récolte 2017 à celles figurant dans les cahiers des charges de ces indications géographiques.



PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE PREFECTORAL n° 2017/1361

portant modification de l'arrêté n° 2017/740 du 4/07/2017

fixant et actualisant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

VU le code du travail et notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L.1453-8, R1453-2, D1453-2-1 à D. 1453-2-9 ;

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment son article 259 ;

VU le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement des listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 22 juin 2017;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Danièle GIUGANTI, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/1345 du 4/10/2016,
VU l'arrêté préfectoral n° 2016/1482 du 24/10/2016,
VU l'arrêté préfectoral n° 2016/1632 du 29/11/2016,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017/64 du 7/03/2017,
VU l'arrêté préfectoral n°2017/740 du 4/07/2017 ,

fixant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU les propositions de désignation des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnelles, nationales et multiprofessionnelles ou représentatives dans au moins une branche ;

SUR PROPOSITION de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel est établie conformément au tableau figurant en annexe du présent avenant.

Article 2 : La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les 4 ans et peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2016/1345 du 4/10/2016 et suivants, les défenseurs syndicaux sont donc nommés dans la période comprise entre le 4 octobre 2016 au 4 octobre 2020.

Article 3 : Le présent avenant regroupe les arrêtés fixant et actualisant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale prévus par les arrêtés préfectoraux n° 2016/1345 du 4/10/2016; n° 2016/1482 du 24/10/2016, n° 2016/1632 du 29/11/2016, n° 2017/64 du 7/03/2017, n° 2017/740 du 4/07/2017.

Article 4 : L'inscription sur la liste permet l'exercice de la fonction de défenseur syndical dans le ressort des cours d'appel de la région Grand Est. Toutefois, lorsqu'il a assisté ou représenté la partie appelante ou intimée en première instance, le défenseur syndical peut continuer à assister ou à représenter celle-ci devant une cour d'appel qui a son siège dans une autre région.

Article 5 : La liste des défenseurs syndicaux est tenue à la disposition du public à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dans chaque conseil des prud'hommes et dans les cours d'appel de la région Grand Est.

Article 6 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 26 septembre 2017

Le Préfet
Signé
Jean-Luc MARX

CFE-CGC

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
ALLANE-VOILQUIN	Jocelyne	Conseillère prévoyance	CFE-CGC UD Vosges 4 rue Aristide Briand 8800 EPINAL	03 29 82 09 22	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Vosges
BARBIER	Eric	Responsable laboratoire et matériaux	CFE-CGC UD Moselle 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE-LES-METZ	03 54 22 84 88	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Moselle - Bas-Rhin
BISCHOFF-SMYKOWSKI	Régine	En cessation d'activité	CFE-CGC UD Moselle 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE-LES-METZ	03 54 22 84 88	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
BLANCHOT	Dominique	Ingénieur	CFE-CGC UD Vosges 4 rue Aristide Briand 8800 EPINAL	03 29 82 09 22	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	rand Est
BLANCO	Grégorio	Technicien	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Meurthe-et-Moselle
BOCCACCI	MICHEL	Retraité	CFE-CGC UD Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 10 10	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
BONNET	Emmanuel	Responsable secteur	CFE-CGC UD Meuse 11, place de la Couronne 55000 BAR LE DUC	03 25 45 20 95	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Meuse
BRECH	Jean-Marie	Responsable Etudes et Maintenance applicative	CFE-CGC UD Bas-Rhin 1 rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 61 56	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Bas-Rhin – Haut-Rhin
CAIREY REMONNAY	Emmanuel	Responsable de secteur	CFE-CGC UD Aube 2A boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 25 73 01 81	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	AUBE
DELLE MONACHE	Camilla	Technicien Gestion Clients	CFE-CGC UD Moselle 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE-LES-METZ	03 54 22 84 88	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
DEPOYANT	Patrice	Retraité	CFE-CGC UD Aube 2A boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 25 73 01 81	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Haute-Marne
DHIEVRE	MARIE-CHRISTINE	Retraité	CFE-CGC UD Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 10 10	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
FINCK	Bertrand	Conseiller Commercial	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Meurthe-et-Moselle

FITRZYK	Daniel	Responsable Domaine Planification	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
HAESINGER	Daniel	Retraité	CFE-CGC UD Haut-Rhin 8 rue de la Bourse 68100 MULHOUSE	03 89 45 80 87	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Bas-Rhin - Haut- Rhin
HONORE	Denis	Responsable Achats	CFE-CGC UD Meuse 11 Place de la Couronne 55000 BAR LE DUC	03 29 45 20 95	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
KUNTZ	Jean-Sébastien	Manager	CFE-CGC UD Vosges 4 rue Aristide Briand 8800 EPINAL	03 29 82 09 22	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Vosges
LUTZ	Michel	Animateur Qualité / Sécurité	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Meurthe-et-Moselle – Moselle
MANGEOT	Jean-Pierre	Conseiller formateur d'exploitation	CFE-CGC UD Aube 2A boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 25 73 01 81	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
MEYER	Christian	Responsable d'Applications Informatiques	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Meurthe-et-Moselle – Moselle
MICHELUTTI	PATRICE	Retraité	CFE-CGC UD Aube 2A boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 25 73 01 81	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est sauf Haute Marne
PAGANO	François	RH	CFE-CGC UD Moselle 2 rue du Stade 57050 LONGEVILLE-LES- METZ	03 54 22 84 88	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
PAYEN	Alexandre	Superviseur	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
PELTIER	MICHEL	Retraité	CFE-CGC UD Aube 2A boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 25 73 01 81	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Haute Marne
SEGARD	Freddy	Assistant au responsable de service Direction commerciale	CFE-CGC UD Ardennes 10 Boulevard Gambetta 08000 CHARLEVILLE- MEZIERES	03.24.33.04.10	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Ardennes
SEMAAN	Marwan	Cadre Technique	CFE-CGC UD Meurthe-et-Moselle 58 bis rue Raymond Poincaré 54000 NANCY	03.83.36.40.60	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Meurthe-et-Moselle
STEMPFER	Christophe	Agent Pôle Emploi	CFE-CGC UD Bas-Rhin 1 rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 61 56	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est
THOLAS	Henry	Fonctionnaire de Police, Brigadier- chef	CFE-CGC UD Bas-Rhin 1 rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 61 56	CFE-CGC Union Régionale Grand Est	Grand Est

CFTC

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
AYNES	Didier	Sans Emploi	11, Place de la Couronne BP 70174 55003 BAR LE DUC Cedex	03 29 79 11 41	UD CFTC MEUSE	Grand Est
DAHLEM	Pascal	Secrétaire comptable	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
BISE	Bernard	Magasinier	11, Place de la Couronne BP 70174 55003 BAR LE DUC Cedex	03 29 79 11 41	UD CFTC MEUSE	Grand Est
CLAUDE	Norbert	Surveillant	34, rue du champ 88160 RAMONCHAMP	06 78 92 16 67	UD CFTC VOSGES	Grand Est
DALSTEIN	Marc	Cadre socio éducatif	4 rue Aristide Briand BP 345 88009 EPINAL CEDEX	03 29 56 16 28	UD CFTC VOSGES	Grand Est
DAVILLERS	Bruno	Ouvrier	29 rue de l'AFN 88440 NOMEXY	06 80 40 29 19	UD CFTC VOSGES	Grand Est
DEL GRANDE	Patrick	Délégué général	38 rue Emile Gallé 54000 NANCY	03 83 67 48 78	UD CFTC MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
DE MAGALHAES	Ana Paula	Juriste	66, rue Thierstein 68200 MULHOUSE	03 89 60 70 80	UD CFTC HAUT-RHIN	Grand Est
DERVEAUX	Patrick	Retraité	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
DIAF	Madjid	Technic-commercial	13 Bis rue des ponts 54000 NANCY	03 83 35 35 67	UT CFTC MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
DIDIOT	Serge	Assistant Logistique	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
DODIN	Philippe	Conseiller	11, Place de la Couronne BP 70174 55003 BAR LE DUC Cedex	03 29 79 11 41	UD CFTC MEUSE	Grand Est
FISCHBACH	Frédéric	Informaticien	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
FURDERER	Yann	Juriste	38 rue Emile Gallé 54000 NANCY	03 83 67 48 78	UD CFTC MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
GONCALVES	Philippe	Chef de Secteur Mouvement	29, rue St Nicolas 54000 NANCY	06 10 45 79 80	UD CFTC HAUTE MARNE	Grand Est
HERY	Christian	Conducteur livreur	Étang des prêtres 18 La Croisette 88340 LE VAL D'AJOL	06 63 19 59 93	UD CFTC DES VOSGES	Grand Est

JARDONNET	Christine	Responsable boutique	13 Bis rue des ponts 54000 NANCY	03 83 67 48 78	CFTC	Grand Est
JOUVANCE	René-Paul	Responsable laboratoire des tests	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
KNAPIC	Virginie	Préparatrice en Pharmacie	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
LABOUREL	Alain	Conducteur d'engins polyvalent	1 pré de la Gélina 88700 ANGLEMONT	06 83 20 88 58	UD CFTC VOSGES	Grand Est
LECHINE	Marielle	Conseillère Juridique	13, rue de Turenne 68 000 COLMAR	03 89 41 05 67	UD CFTC HAUT-RHIN	Grand Est
LOMBARDI	Ouardia	Téléconseillère	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
MAIDADI YAOUBA	Issa	Technicien Logistique	31, rue Henri Loux 67200 STRASBOURG	06 37 42 24 52	UD CFTC BAS-RHIN	Grand Est
MACHADO	Louis	Animateur qualité	13 Bis rue des ponts 54000 NANCY	03 83 67 48 78	CFTC	Grand Est
MARTIN	Didier	Vendeur	1 B rue de Fontenoy 70800 CUVE	06 43 79 12 03	UD CFTC VOSGES	Grand Est
MERCIER	Vincent	Agent de Sécurité	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
NOEL	Jean Paul	Retraité	11 rue Edouard Branly 08000 CHAMBELLE MEZIERES	03 24 57 62 77	UD CFTC ARDENNES	Grand Est
OBERTO	Jean Marie	Retraité	11, Place de la Couronne BP 70174 55003 BAR LE DUC Cedex	03 29 79 11 41	UD CFTC MEUSE	Grand Est
LOUDOT-DIDIER	Carole	Cadre POSTE	11, Place de la Couronne BP 70174 55003 BAR LE DUC Cedex	03 29 79 11 41	UD CFTC MEUSE	Grand Est
RAMAZZOTTI	Angéla	Secrétaire de Direction	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
RAUSCHER	Estelle	Responsable de boutique	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	03 87 36 02 46	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
REGINA	Pascal	Sans emploi	19, rue de La Haye 67300 SCHILTIGHEIM	06 88 67 66 84	UD CFTC BAS-RHIN	Grand Est
ROQUE	Jean-Luc	Employé de production	13, route de Marckolsheim 67600 SELESTAT	06 95 40 32 39	UD CFTC BAS-RHIN	Grand Est

SARRAZIN	Sylvie	Conseillère	23 route de Memenil 88600 AYDOILLES	06 84 18 40 30	UD CFTC DES VOSGES	Grand Est
SCHEFFER	Richard	Sans Emploi	11, Place de la Couronne BP 70174 55003 BAR LE DUC Cedex	<u>03 29 79 11 41</u>	UD CFTC MEUSE	Grand Est
SCHWARTZ	Olivier	Agent Pôle Emploi	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	<u>03 87 36 02 46</u>	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
STOQUERT	Fabienne	Salariée Interimare	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	<u>03 87 36 02 46</u>	UD CFTC MOSELLE	Grand Est
THOMAS	Christophe	Technicien Geide	19, rue de la Haye 67014 STRASBOURG	06 09 28 35 04	CFTC BAS RHIN	Grand Est
TYKOCZINSKY	Caroline	Secrétaire générale	38 rue Emile Gallé 54000 NANCY	03 83 67 48 78	CFTC MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
TRAUTMANN	Fridolin	Retraité	19, rue de La Haye 67300 SCHILTIGHEIM	06 81 68 48 55	UD CFTC BAS-RHIN	Grand Est
VAUTHIER	Arnaud	Conducteur d'engins polyvalent	8 rue Tranquille 88700 MENIL SUR BELVITTE	06 15 16 66 37	UD CFTC DES VOSGES	Grand Est
WACK	Jean-Marc	Secrétaire comptable	69 Rue Mazelle BP 90243 57006 METZ CEDEX 1	<u>03 87 36 02 46</u>	UD CFTC MOSELLE	Grand Est

UNSA

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
BOUCHRITE	Nadia	Responsable Caisses	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
BOURSCHEIDT	Gilles	Agent SNCF	Maison des syndicats 15, boulevard de la Paix 51100 - REIMS	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est sauf CPH Reims
CERI	Dincan	Responsable d'équipes	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
HUGUENIN	Didier	Technicien aéronautique	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
ISSA	Christine	Employée	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
JACQUES	Jean-Paul	Retraité	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonne 57100 METZ	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
LADIER	Jean-Paul	Mécanicien	UNSA de l'Aube 2A, boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est

LEPAPE	Dominique	Sans emploi	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
MAYER	Jean-Jacques	Chauffeur	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
MEYER	Marc	Employé CPAM	UNSA Moselle 1, rue de l'Argonnes 57100 - METZ	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est sauf CPH Metz
MILLET	Jean-Carl	Salarié	Maison des Syndicats UNSA 15, boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
MOUROT	Bernard	Retraité	La Maison des syndicats UNSA Espace Vincent Auriol 88100 SAINT DIE DES VOSGES	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
OSSWALD	Thierry	Retraité	Maison des Syndicats UNSA 15, boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
PALLIX	Hélène	Sans emploi	UNSA de l'Aube 2A, boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
PERREAU	Daniel	Retraité	La Maison des syndicats UNSA Espace Vincent Auriol 88100 SAINT DIE DES VOSGES	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
PRALONG	Alain	Retraité	UNSA HAUT RHIN 13, rue de Lucelle 68100 MULHOUSE	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
RICHTER	Bernard	Retraité	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
SPAETER	Florence	Assistante Des salariés	Maison des Syndicats UNSA 15, boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
SYLLA	Mohamed	Employé logistique	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
THIOLLIERE	Jean-Marc	Retraité	UNSA Bas-Rhin 1, rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est
WLOCK	Jean-Gabriel	Responsable de formation SI	UNSA de l'Aube 2A, boulevard du 1er RAM 10000 TROYES	03 90 41 48 95	UNSA	Grand Est

F.O.

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
ALAIMO	Barbara	Secrétaire	UD FO MARNE 15 boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	UD FO MARNE	Grand Est
ALEXANDRE	Patrick	Conseiller en droit du consommateur	UD FO BAS-RHIN 1 Rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 50 15	UD FO BAS- RHIN	Grand Est

ARRASSE	Marjorie	Juriste	UD FO AUBE 12A Bd du 1er RAM BP 20274 10006 TROYES	03 29 45 10 15	UT FO AUBE	Grand Est
BALDI	Franco	Formateur	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff 5400 NANCY	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
BLONDEAU	Daniel	Postier	UD FO ARDENNES Bourse du travail 21 rue JB Clement 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03 24 33 23 21	UD FO ARDENNES	Grand Est
CHENET	Jean Claude	Enseignant	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff 5400 NANCY	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
CORDARO	Jonathan	Agent de prévention et sécurité	UD FO MEUSE 11 Place de la Couronne BP30081 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est
DELATTRE	Jean Claude	Métallurgiste	UD FO MARNE 15 boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	UD FO MARNE	Grand Est
DEMOULIN	Bruno	Formateur	UD FO MEUSE 11 Place de la Couronne BP30081 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est
DENAYER	Renaud	Retraitée	UD FO MEUSE 11 Place de la Couronne BP30081 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est
DIDIER	Gérard	Retraité	UD FO ARDENNES Bourse du travail 21 rue JB Clement 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03 24 33 23 21	UD FO ARDENNES	Grand Est
DENEUVILLE	Henri	Conducteur bus	UD FO MEUSE 12, place de la couronne 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est
FEBVRE	Luc	Ouvrier qualifié	UD FO VOSGES 4 Rue Aristide Briand BP359 88009 EPINAL	03 29 64 03 45	UD FO VOSGES	Grand Est
GEOFFROY	Marc	Psychologue	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff 5400 NANCY	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
GIROD-COUSIN	Sophie	Cadre	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff BP 558 54009 NANCY Cedex	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
GLACET	Jean Pierre	Technicien	UD FO ARDENNES Bourse du travail 21 rue JB Clement 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03 24 33 23 21	UD FO ARDENNES	Grand Est
GUILLAUME	Claudine	Retraitée	UD FO HAUTE-MARNE 4 Rue Guyard BP 168 52005 CHAUMONT Cedex	03 25 03 09 51	UD FO HAUTE- MARNE	Grand Est
HOLTZSCHERER	Vincent	Ouvrier qualifié	UD FO BAS-RHIN 1 Rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 50 15	UD FO BAS-RHIN	Grand Est
LANGLET	Jean	Ambulancier	UD FO MARNE 15 boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	UD FO MARNE	Grand Est

LECLERE	Patrice	Employé	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff 5400 NANCY	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
LEFEVRE	Peggy	Agent conseiller	UD FO BAS-RHIN 1 Rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 50 15	UD FO BAS-RHIN	Grand Est
MAPPES	Pierre	Cadre conseil	UD FO BAS-RHIN 1 Rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 50 15	UD FO BAS-RHIN	Grand Est
MENGIN	Michel	Retraité	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff 5400 NANCY	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
MIESZCZAK	Corinne	Conseiller à l'emploi	UD FO ARDENNES Bourse du travail 21 rue JB Clement 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03 24 33 23 21	UD FO ARDENNES	Grand Est
MONET	Christelle	Secrétaire administrative	UD FO MEUSE 11 Place de la Couronne BP30081 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est
NOEL	Bernard	Retraité	UD FO VOSGES 4 Rue Aristide Briand BP359 88009 EPINAL	03 29 64 03 45	UD FO VOSGES	Grand Est
PAILLARD	Carole	Assistante	UD FO HAUTE-MARNE 4 Rue Guyard BP 168 52005 CHAUMONT Cedex	03 25 03 09 51	UD FO HAUTE-MARNE	Grand Est
PATRIGEON	Bernard	Retraité	UD FO MARNE 15 boulevard de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	UD FO MARNE	Grand Est
PECHEUR	Daniel	Informaticien	UD FO BAS-RHIN 1 Rue Sédillot 67000 STRASBOURG	03 88 36 50 15	UD FO BAS-RHIN	Grand Est
PRUD'HOMME	Thierry	Agent de sécurité	UD FO MEUSE 11 Place de la Couronne BP30081 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est
RAVEGLIA	Lionel	Juriste	UD FO AUBE 2A Boulevard du 1er RAM BP20274 10006 TROYES CEDEX	03 25 73 23 58	UD FO AUBE	Grand Est
SCHNEIDER	Christian	Aide médico psychologique	UD FO MEURTHE et MOSELLE 12 Rue Raugraff 5400 NANCY	03 83 17 86 86	UD FO MEURTHE et MOSELLE	Grand Est
TADRIST	Mickael	Juriste	UD FO HAUT RHIN 43, avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	03 89 60 18 60	UD FO HAUT RHIN	Grand Est
VARIN	Charles	Retraité	UD FO MEUSE 11 Place de la Couronne BP30081 55000 BAR LE DUC	03 29 45 10 15	UD FO MEUSE	Grand Est

SOLIDAIRES

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
ABGOUR	Omar	éducateur spécialisé	64 avenue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Ardennes & Marne

AMIOT	Damien	assistant de service social	64 avenue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Ardennes &Marne
BAGNOST	Franck	Technicien recherche et développement	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 15 12 24 44	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle
BOUSSIHA	Hamid	Mécanicien	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 19 74 21 27	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle
CHAYEM	Arezki	Conducteur bus et tram	SUD-Solidaires - 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	06 81 49 27 32	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
DEHAYE	Sylvie	Aide -Soignante	64 avenue Forest 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Ardennes &Marne
DEMANGEAT	Christophe	Facteur	BP 454 13, rue François Blaudez 88011 EPINAL CEDEX	06 75 91 14 08	SOLIDAIRES VOSGES	Lorraine
DERGAL	Riad	Commercial de bord	Maison des Syndicat – 1 rue Sédillot - 67000 STRASBOURG	07 68 84 97 05	SOLIDAIRES ALSACE	Grand Est
DUFLOS	Benoît	Etudiant en droit	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	06 31 60 42 75	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Meurthe et Moselle
FEUZ	Jean	Directeur d'agence	CAISSE D'EPARGNE 22, Grand 'Rue 68120 RIXHEIM	06 83 33 27 81	SOLIDAIRES ALSACE	Haut-Rhin
FREMINET	Grégory	Facteur	BP 454 13, rue François Blaudez 88011 EPINAL CEDEX	06 41 96 53 07	SOLIDAIRES VOSGES	Lorraine
GAUDARÉ	Régis	Agent France Telecom	SUD-PTT BP 71122 54523 LAXOU CEDEX	06 43 25 30 91	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
GEREBEN	Greg	Brancardier	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	06 22 39 27 38	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
JOLLIOT	Jérémie	Électromécanicien	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 75 38 02 30	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle
LEGRAND	David	Conducteur SNCF	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	06 29 53 09 53	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
LEGROS	Franck	Conseiller à l'emploi	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 64 32 41 77	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle
MARCHAL	Gilles	Postier	SUD-PTT BP 71122 54523 LAXOU CEDEX	06 86 52 18 89	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
MERLIN	Thomas	Contrôleur SNCF	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 64 15 40 14	SOLIDAIRES MOSELLE	Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle

MILANO	Santo	Chef de Bord Moniteur Principal "contrôleur SNCF"	c/o SUD Rail 48 a, Chemin Haut 67200 STRASBOURG	06 09 32 10 25	SOLIDAIRES ALSACE	Bas-Rhin
NOWODWORSKY	Maeva	Employée CAF	49 Rue Lévy Alphanbéry 52000 CHAUMONT	06 95 12 92 11	SOLIDAIRES HAUTE MARNE	Haute-Marne
PAIR	Philippe	Retraité	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	07 83 46 57 35	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
PARE	Christophe	Mécanicien	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 64 92 51 94	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle
PERINET	Michael	postier	13 rue Ernest Renan 08000 CHARLEVILLE	06 62 58 39 19	SOLIDAIRES ARDENNES	Grand Est
PEROCHON	Eric	Retraité	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	06 12 60 61 10 - 03 83 31 89 61	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
PETTITOT	Jean-Philippe	Contrôleur SNCF	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 29 38 97 70	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle
RENAUD	Gilles	Formateur	c/o Solidaires Alsace 1 rue Sédillot 67000 STRASBOURG	06 61 71 85 38	SOLIDAIRES ALSACE	Haut-Rhin & Bas- Rhin
TANG	Gérard Bienvenu	Agent sécurité	Maison des Syndicat – 1 rue Sédillot - 67000 STRASBOURG	06 33 34 08 55	SOLIDAIRES ALSACE	Bas-Rhin
TERLE	Francis	Retraité	SUD-Solidaires 4, rue de Phalsbourg 54000 NANCY	07 77 03 87 47	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
VILLEMIN	Patricia	Agent France Telecom	SUD-PTT BP 71122 54523 LAXOU CEDEX	06 38 42 44 85	SOLIDAIRES MEURTHE ET MOSELLE	Grand Est
WERNET	Eric	Contrôleur SNCF	Solidaires Moselle c/o SUD PTT 4 rue Thomas Edison BP 55012 57084 METZ CEDEX 3	06 62 08 54 88	SOLIDAIRES MOSELLE	Moselle

CFDT

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
ABOULKER	Georges	Chauffeur PL enlèvement	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
AGMOUR	Lhecen	Conducteur de car	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
AUSESKI	Patrick	Chargé d'études juridiques	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
BEAU	Pascal	Technicien	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne

BECK	Antoine	Retraité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
BEGUIN	Stéphane	Technicien chauffagiste	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
BENHARRAK	Fouad	Opérateur- Régleur	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
BEROUD	Philippe	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
BERTIN	Jean-Marie	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
BERTRAND	Richard	Développeur	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
BLANC - BISIAUX	Brigitte	Chef de service	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
BONNET	Jérôme	Technicien réseau informatique	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
BOUGIE	Claude	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
BRENNEMANN	Bernard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
BREYSSE	Thierry	Chargé de projet	URI CFDT ALSACE 305 avenue de Colmar - BP 70955 - 67029 STRASBOURG CEDEX 2	03 88 79 87 79	CFDT Alsace	Bas Rhin/Haut Rhin
BROUTIN	Yves	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
BULIARD	Gabriel	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
CADET	Alain	Chargé de mission	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
CAILLE	Philippe	magasinier	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
CALAME	Solange	Opératrice	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
CORNOLTI	Angelo	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne

COURMARCEL	David	Formateur	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
DANIEL	Jean-Marie	Conducteur routier	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
DANNER	Gilles	Sans emploi	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
DEL-BEN	Mireille	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
DENIGUES	Patrick	Employé en métallurgie	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
DIDIER	Maria	Responsable animateur partenaires	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
DI ROSA	Salvatore	Retraité	URI CFDT ALSACE 305 avenue de Colmar - BP 70955 - 67029 STRASBOURG CEDEX 2	03 88 79 87 79	CFDT (Alsace)	Bas Rhin/Haut Rhin
DOLLMANN	Mario	Opérateur	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
DOS PALADARES	Manuel	Mécanicien	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
DOSSO	François	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
DUVAUX	Ginette	Inspecteur de recouvrement	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
EL JAOUHARI	Kamal	Conducteur poids-lourds	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
ELMAS	Kenan	Ouvrier polyvalent	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
EVA	Frédéric	Agent SNCF	SYND. CFDT CHEMINOTS STRASBOURG ET ALENTOURS 8 rue de Koenigshoffen 67000 STRASBOURG	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
FAIVRE	Jean-Raymond	Formateur	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
FALGAS	Didier	Educateur spécialisé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
FREISBERG	Gérald	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges

FRITSCH	Frédéric	Responsable	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
FRITZ	Mickaël	Conducteur routier	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
GARCIA	Benoît	Modeleur métallique	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
GATOUILLAT	Jean-Pierre	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
GERBER	Eric	Comptable	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
GETREY	Didier	Technicien	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
GIROUD	Dominique	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
GRASCHAIRE	Alain	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
GREINER	Jean-Jacques	Retraité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
GUITTIN	Florent	Responsable Service Electrique	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
HERGOTT	Frédéric	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
HERRB	François	Informaticien	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
HOLLECKER	Thomas	Aide-soignant	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
ISSLER	Karine	Secrétaire	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
JAMET	Jean-Claude	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
JAWORSKI	Gérard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
KIEFFER	Martin	Manipulateur en radiologie	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin

KLAUSS	Etienne	Infirmier de bloc opératoire	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
KLEIN	Lucien	Retraité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
KOSMENDA	Jean-Michel	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
LAFON	Francis	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
LAMBERT	Roger	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
LAMY	Martine	Retraîtée	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
LANDAIS	Jacqueline	Retraîtée	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
LANGER	Rémi	Agent de surveillance	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
LEFETZ	Patrick	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
LEFEVRE	Sylvain	Conducteur de car	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
LEININGER	Anne	Aide-soignante	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
LEPAGE	Christian	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
LEVASSORT	Anne-Marie	Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
LIBERT	Olivier	Conducteur super-lourds	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
MARGANI	Emidio	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MAUFFREY	Jean-Pierre	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MAURICE	Alain	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges

MEICHELBECK	Luc	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MEICHELBECK	Xavier	Préventeur des risques, comptable, ressources humaines	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MENOU	Gilles	Chef de projet	URI CFDT ALSACE 305 avenue de Colmar - BP 70955 - 67029 STRASBOURG CEDEX 2	03 88 79 87 79	CFDT	Bas Rhin/Haut Rhin
MEYER	Marc	Employé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MIDY	André	Conducteur d'installation	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
MOREAU	Frédéric	Conducteur	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
MOUGE	Gilbert	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
MUSQUIN	Jocelyne	Conseillère en protection sociale	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
NIMESKERN	Jean	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
NOBLE	Frédéric	Inspecteur qualité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
OUADAH	Rahila	Retraîtée	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
PAREDES	Manuel	Expert technique (métallurgie)	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
PARISET	Frédéric	Postier	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
PEDERIVA	Bertrand	Technicien de maintenance	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
PERNET	Philippe	Conducteur d'autocar	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
PETITPOISSON	Jean-Luc	Jardinier	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
PICARD	Carole	Conseillère en insertion sociale et professionnelle	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne

PICARD	Irène	Retraitée	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
PICOT	Danielle	Technicienne	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
PUBLIER	Bernard	Agent territorial	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
QUET	Marcel	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
REECHT	Michel	Retraité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
RENAUT	Michel	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
RICCARDI	Bruno	Conseiller en insertion professionnelle	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
ROBERT	Alain Michel	Responsable d'affaires	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
ROLLOT	Patrick	Technicien d'atelier	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
ROSSETTI	Michel	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SAHRAOUI	Chaffai	Educateur spécialisé	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
SAINT EVE	Gérard	Adjoint technique	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SALAMONOWSKI	Bruno	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SANCHEZ	Didier	Technicien maintenance	URI CFDT ALSACE 305 avenue de Colmar - BP 70955 - 67029 STRASBOURG CEDEX 2	03 88 79 87 79	CFDT	Bas Rhin/Haut Rhin
SCHIRM	Denis	Conducteur routier	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
SCHLEIFER	Alain	Préparateur moule	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SCHMITTER	Geneviève	Retraitée	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne-Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne

SCHNEIDER	Marc	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SCHONTZ	Odile	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SCRIBE	Alain	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SEITZ	Thierry	Technicien de laboratoire	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
SERGHINI	Ahmed	Chef de bord	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
SIMON	Stéphane	Employé de banque	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SORROLDONI	Christian	Educateur Spécialisé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
SOZANSKI	Dominique	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
TASCIONE	Antoine	Technicien	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
THIBAUT	Didier	Ingénieur	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut- Rhin
THIRIET	Gérard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
THIRION	Bernard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
USUBELLI	Michel	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1 Place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	URI CFDT Champagne- Ardenne	Ardennes - Aube - Marne - Haute Marne
VACCARO	Marie	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
VAGOST	Gérard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
VAISSIERE	Gérard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
VALLOO	Bruno	Educateur spécialisé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges

VAUDIN	Pascal	Conducteur routier	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
VETTER	Yannick	Conducteur urbain	FGTE CFDT 47-49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 56 24 ou 26	FGTE CFDT	Grand Est
WALTER	André	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
WENNER	Monique	Pré-retraîtée	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
WETTERWALD	Georges	Inspecteur du reouvrement	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
YILDIRIM	Harun	Responsable ventes	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin
ZABOT	Grégory	Technicien	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
ZANOSKAR	Bernard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général de Lardemelle BP 80527 57009 METZ CEDEX 1	03 87 16 97 80	URI CFDT Lorraine	Meuse - Meurthe et Moselle - Moselle - Vosges
ZIMMERMANN	Marcel	Retraité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG CEDEX 1	03 88 79 87 79	URI CFDT Alsace	Bas-Rhin /Haut-Rhin

CGT

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
ACHOUB	Christophe	Agent snf	50 rue de Belmach 57480 APACH	06 51 00 33 02	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
AGRAFEIL	Odile	Retraîtée	16 rue de la Digue 67150 ERSTEIN	06 87 35 63 89	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
ALESSI	Nadège	Agent SNCF	15 rue Alexandre de Geiger - 57200 SARREGUEMINES	06 51 24 50 42	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
AMEUR	Nordine	Opérateur de production	5/9 impasse des Ronces 57470 HOMBURG HAUT	06 14 57 94 06	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
ANDRE	Gary	Employé	8, rue de la souche 55190 PAGNY SUR MEUSE	07 68 43 35 37	CGT Grand-Est (55)	Grand Est
ANDRE	Antoine	Retraité	41 rue Jean Leibenguth 57260 DIEUZE	07 71 05 53 11	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
AUBERTIN	Martial	Retraité	1 impasse Renard 57150 CREUTZWALD	06 88 48 09 21	CGT Grand-Est (57)	Grand Est

AUSESKI	Daniel	Chauffeur SPL	15 allée des Marronniers – 57530 LAQUENEXY	06 75 25 34 10	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
BARTHELET	Stanislas	Congé de Fin d'Activité	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 88 66 48 82	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
BAUDOIN	Lionel	Retraité	54 rue Michel Simon 51100 REIMS	06 60 75 60 39	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
BAYEUL	Marcel	Technicien en logistique	6 rue du Point du Jour 57590 CRAINCOURT	06 24 66 86 59	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
BEAUPREAU	Cédric	Ambulancier	77 rue de Bâle 68100 MULHOUSE	07 68 07 26 65	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
BEDEZ	Alain	Retraite	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 87 22 48 03	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
BELLIVIER	Thierry	Retraité	12 allée des Brebis 54200 DOMMARTIN LES TOUL	06 50 34 44 64	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
BENKADDOUR	Abderrazak	Concierge entretien	47 rue du Maréchal Foch 57540 PETITE ROSSELLE	06 49 86 78 30	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
BERTIER	Gérard	Retraité	10 rue porte à Metz 55300 SAINT MIHIEL	06 87 88 81 51	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
BESSIOUD	Abdelhakim	Préparateur de commande	10, chemin des Charbonniers 51100 REIMS	06 63 00 85 38	CGT (51)	Grand Est
BIELITZ	Jean-Luc	Conducteur	26 rue des Fleurs 57385 TETING SUR NIED	07 81 18 22 98	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
BILEM	François	Responsable informatique	10 , rue de la Lune 67300 SCHILTIGHEIM	07 76 35 89 50	CGT (67)	Grand Est
BLAISE	Sandra	Responsable	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 07 68 58 22	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
BLAISE	Jacky	Retraité	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 81 99 64 34	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
BLONDEAU	Marc	Retraité	10 rue Alfred Ployé 10000 TROYES	06 30 13 44 29	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
BODCHON	Johnny	Ouvrier vigneron	15 avenue de Paris 51480 VAUCIENNES	06 85 63 27 12	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
BOOS	Denis	Opérateur de machine	12 rue de France 57200 SARREGUEMINES	06 72 79 34 55	CGT Grand-Est (57)	Grand Est

BOUALIT	Samir	Opérateur de montage polyvalent	6 rue de la Colline 57450 FAESCHVILLER	06 16 64 08 38	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
BOUBAGRA	Martine	Retraitée	UL CGT NANCY 17 RUE DROUIN 54000 NANCY	03 83 32 20 14	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
BOUBEKEUR	Karim	Préparateur	23, rue des Jeux 54570 JOUG	03 83 62 63 39	CGT (54)	Grand Est
BOURGATTE	Jean-Louis	Retraité	36 allée du Semoir 54425 PULNOY	06 70 61 71 00	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
BRUSTOLIN	Nicolas	Juriste	5 rue des Frères Goncourt - 57070 METZ	06 11 94 90 24	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
BURGER	Sébastien	Conseiller juridique	2 A rue de l'Avenir 68360 SOULTZ	06 19 18 85 40	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
CAPOZZA	Francesco	Technicien	Impasse Claude Debussy 57300 MONDELANGE	06 63 84 64 03	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
CAQUEUX	Solange	Agent de fabrication	12 rue du Boitelet le dos le roi - 51120 CHARLEVILLE	06 13 88 12 02	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
CARBILLET	Jean-Claude	Ajusteur	12 route de Busson 52270 ROCHES BETTAINCOURT	06 85 41 14 49	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
CAUDY	Richard	Retraité	71 rue de Deux Ponts 57200 SARREGUEMINES	06 69 15 30 72	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
CAULLERY	Germaine	Employée	27 avenue Poincaré 68800 THANN	06 50 46 49 07	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
CHAIRON	Jean-Michel	Employé	37 rue du Faubourg 67430 DIEMERINGEN	06 87 41 44 78	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
COLARDELLE	René	Retraité	141 rue Jean Jaurès 54820 MARBACHE	06 13 15 15 16	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
COURTOISON	Philippe	Sans emploi	2 rue de Fresne le Mesnil 51230 BROUSSY LE GRAND	06 75 89 61 16	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
CUISIN	Françoise	Retraitée	1 rue F. Eboué 10120 ST ANDRE LES VERGERS	06 86 54 78 85	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
CYC	Piotr	Préparateur Projeteur	UD 57 10 rue de Méric 57050 METZ	06 25 67 25 39	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
DHALLUIN	Christine	Monitrice Educatrice	16 allée des Rosiers 08400 CHALLERANGE	07 89 44 73 87	CGT Grand-Est (08)	Grand Est

DEGLI ESPOSTI	Michel	Retraité	2 rue Henri Barbusse 54310 HOMECOURT	06 33 11 66 86	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
DELANZY	Armelle	Préparatrice en pharmacie hospitalière	19 rue Haute 52410 CHAMOUILLEZ	06 83 43 63 32	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
DEMANGEON	Remy	Moniteur de formation	15, boulevard de la Paix BP 11215 51058 REIMS CEDEX	06 45 89 71 00	CGT (51)	Cour appel de Nancy
DERYCKE	Claude	Retraité	1 rue Paul Vieille 51100 REIMS	03 26 86 88 22	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
DIAGNE	Papa Daour	Conseiller commercial	239 rue du 6 juin 88650 ST LEONARD	06 19 26 12 31	CGT (88)	Cour appel de Nancy
DI FRANCESCO	Thomas	Opérateur de montage polyvalent	16 rue Bel Air 57990 NOUSSEVILLER SAINT NABOR	06 18 71 78 47	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
DIDELOT	Robert	Retraité	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 77 03 61 74	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
DONNEZ	David	Cheminot	8 rue des Godins 57420 POMMERIEUX	06 81 36 09 40	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
DORMOY	Claude	Retraité	19 rue Dehut 52000 VERBIESLES	06 75 52 88 58	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
DUFOUR	Olivier	Employé	6, rue des ponts 55130 TREVERAY	06 87 88 81 51	CGT Grand-Est (55)	Grand Est
DUMONT	Francis	Opérateur machine	21 rue des Gardes 57600 FORBACH	07 87 35 19 45	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
DUTHILLEUL	Fanny	Educatrice spécialisée	26 A rue du Maréchal Foch - 57490 L'HOPITAL	06 03 99 17 84	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
DUVAL	Michel	Retraité	6 rue Le Roy 51100 REIMS	06 82 67 20 16	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
EIDENSHECK	Michel	Retraité	7, rue du Monastère 68700 STEINBACH	06 88 33 14 76	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
EBEL	Bernard	Retraité	5, rue du Noyer 67207 NIEDERHAUSBERGER	06 12 84 25 23	CGT (67)	Grand Est
EL KASRI	Abderrahim	Chauffeur routier	26 rue du Général de Maud Huy 57280 MAIZIERES LES METZ	06 04 65 04 34	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
ESTEVEZ	Michel	Technicien administratif	3 rue de Gaillard 57660 HELLIMER	06 76 02 78 16	CGT Grand-Est (57)	Grand Est

F FAFOURNOUX	Sébastien	Assistant méthode logistique	4 rue Jacques Roth 57200 SARREGUEMINES	06 50 58 02 03	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
F FAHY	Denis	Magasinier	7 rue des Chataigniers 52320 FRONCLES	06 63 72 21 31	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
F FALCETTA	Albert	Retraité	5 rue Joseph Labbé 54350 MONT SAINT MARTIN	06 03 00 46 32	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
F FAYER	Laurent	Technicien règleur	30 rue Jules 57800 FREYMING MERLEBACH	06 72 31 74 50	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
F FEISTHAUIER	Laurent	Cadre	42 rue Firth 67700 MONSWILLER	06 81 09 13 25	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
F FERNANDES	Victor	Technicien	2 rue des Tournesols 67310 LINGOLSHEIM	06 61 58 80 20	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
F FLECK	Pascale	Ouvrière multi postes	49 rue Pierre Semard 10300 STE SAVINE	07 83 68 64 17	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
F FORTIER	Jean-Noël	Retraité	32 rue du Rautou 08800 LES HAUTES RIVIERES	06 16 24 10 78	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
F FRIES	Stéphane	Chauffeur livreur	3 route de Saffais	06 26 55 89 08	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
F FROUSSARD	Richard	Ouvrier qualifié	4 chemin de la Haie arrêt 08000 PRIX LES MEZIERES	06 49 30 38 55	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
G GABRIEL	Pédro	Règleur	4 chemin des granges 10270 BOURANTON	06 70 76 47 59	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
G GALLOT	Estelle	Infirmière	3 rue Principale 57630 JUELIZE	06 75 98 21 83	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
G GUENEAU	Didier	Retraité	3 rue de la Fraternelle 10500 RADONVILLIERS	06 83 45 94 43	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
G GUERIN	Jean-Paul	Ouvrier autoroutier	53 A rue Principale 57455 SEINGBOUSE	06 79 83 09 52	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
G GUILLAUME	Sylvie	Retraîtée	5 rue sous la Ville 55210 CREUE	06 48 27 64 93	CGT Grand-Est (55)	Grand Est
G GUILLAUME	Bruno	Chauffeur bus	7 rue Pasteur 57540 - PETITE ROSSELLE	06 29 22 47 29	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
H HAFFNER	Maurice	Retraité	4, rue Jacques Preiss 68270 WITTENHEIM	03 89 53 20 80	CGT Grand-Est (68)	Grand Est

HARTER	Daniel	Retraité	18 rue de Guerting 57880 HAM SOUS VARSBERG	06 75 17 15 06	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
HILPERT	Bernadette	Educatrice	71 rue de Deux Ponts 57200 SARREGUEMINES	06 08 86 35 47	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
HILPERT	Sarah	Conseillère économique et sociale	1 A rue du Parc 57200 SARREGUEMINES	06 82 09 10 83	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
HILT	Gérard	Retraité	6 Bel Air Lohberg 57460 ETZLING	06 09 13 97 07	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
HOCKENBERGER	Yves	retraité	CGT 31 rue de Metz 57800 FREYMING MERLEBACH	06 83 56 76 66	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
HOERNLE	Patrick	Retraité	9, impasse des 3 roses 68840 PULVERSHEIM	06 81 49 32 77	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
HOLZHAMMER	Gérard	Retraité	22 Grande Rue 54370 PARROY	06 86 37 13 28	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
HUARD	Claude	Conducteur / Receveur de bus	41 rue du Commandant Derrien 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	06 18 80 70 23	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
HUART	Jules	Retraité	554 avenue Victor Hugo 08170 FUMAY	03 24 40 43 41	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
HUE	Patrick	Agent d'accueil	12 rue du Pasteur 68040 INGERSHEIM	06 78 70 97 61	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
HUGUES	Laetitia	Formatrice	18 rue de la Gare 10220 BREVONNES	06 81 25 70 53	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
HUTTEL	Didier	Sans emploi	63 rue des Ecoles 57515 ALSTING	06 74 31 13 81	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
IHNE	Tristan	Danseur	33 place de la Carrière 54000 NANCY	06 24 92 04 27	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
INTINS	Jean-Luc	Employé tuilerie	34 rue Faron – 55800 CONTRISSON	06 11 55 23 50	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
ISELI	Serge	Retraité	29 bis Grande Rue 51530 MANCY	06 41 36 68 13	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
JAMAN	Christian	Retraité	16 rue de Nancy 54800 CONFLANS EN JARNISY	03 30 80 13 26	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
KARAS	Frédéric	Employé	9 rue de l'Asile 67340 INGWILLER	06 84 30 01 35	CGT Grand-Est (67)	Grand Est

KLEIN	Guy	Retraité	5 rue du Général Leclerc 68270 RUELISHEIM	06 70 79 22 96	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
KOCH	Olivier	Technicien de maintenance	2 rue des Près Bas 52700 BRIAUCOURT	06 50 01 63 02	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
LABARRE	Daniel	Retraité	28, rue du Mal Leclerc 68740 BALGAU	06 82 28 82 38	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
LAMBERT	Yves	Retraité	Rue des cartiers dorés - Bâtiment Dumas 54200 TOUL	06 71 16 79 68	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
LANGLET	Jean-Pierre	Cheminot	17 allée de la Cérisière 51200 EPERNAY	06 61 87 19 61	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
LATRASSE	Christophe	Agent EDF	45 avenue Jean Jaurès 10100 ROMILLY SUR SEINE	06 81 95 32 26	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
LATTUADA	Pascal	Educateur spécialisé	8 rue Jean Macé 08000 CHARLEVILLE- MEZIERES	06 70 96 47 04	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
LECAQUE	Estelle	Ouvrière	6 rue Haute 57630 VIC-SUR-SEILLE	06 16 89 63 97	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
LECOMTE	Véronique	Responsable Comptable	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	07 50 07 08 41	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
LEFRANC	Christelle	Ouvrière - Vigneronne	1 rue Chaise Tantalus 51160 AY	03 26 54 29 76	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
LEGRAS	Sébastien	Technicien de maintenance	24 rue Jean de la Fontaine - 51210 MONTMIRAIL	06 22 28 19 99	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
LEQUAY	Anne-Marie	Gestionnaire en contentieux	3 avenue Henri Barbusse 10410 ST PARES AUX TERTRES	06 23 92 54 68	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
MACHETTI	Henri	Retraité	74 avenue Patton 54800 JARNY	06 16 36 26 97	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
MAGNETTE	Patrick	Retraité	Maison de la formation Centre jean Monnet 54414 LONGWY CEDEX	06 07 99 62 49	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
MAIRE	Michel	Retraité	10 avenue de la République - 54400 LONGWY	06 47 16 72 90	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
MAIRE	Georgette	Employée	5 bis chemin des mûriers 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE	06 88 10 06 15	CGT Grand-Est (55)	Grand Est
MALNUIT	Corinne	Demandeur d'emploi	40, rue Charles Dutreix 10000 TROYES	06 09 25 44 45	CGT (10)	Grand Est

MAMONE	Pierre	Agent SNCF	11 rue des Jacinthes 57155 MARLY	06 59 29 37 08	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
MARCEL	Jérôme	Secrétaire général Union syndicale	1 ruelle de la Craie 52800 POULANGY	06 08 63 83 06	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
MARIAGE	Régine	Sans emploi	38 rue Henri de Schaedelin - 68000 COLMAR	06 72 24 36 28	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
MATHIS	Elisabeth	Employée	9 rue de l'Asile 67340 INGWILLER	06 71 90 57 75	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
MATTINA	Astrid	Infirmière	36 bis impasse Pederzoli – 54580 AUBOUE	06 75 10 70 78	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
MAXANT	Boris	Animateur culturel	10 rue Stanislas 54400 LONGWY	06 24 46 77 61	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
MEDJKOUNE	Farid	Ouvrier de production	9 rue de Kleinwitz – 57350 SPICHEREN	06 18 15 00 94	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
METZGER	Frédéric	employé	6 rue de l'Abattoir 68360 SOULTZ	06 80 40 67 13	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
MICELI	José	Technicien	2 rue du Jard 51340 HEILTZ LE MAURUPT	06 74 15 13 60	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
MILLET	Christelle	Employée	6, rue de la ferme 68190 RAEDERSHEIM	06 45 04 92 14	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
MILLIAT	Hervé	Ouvrier vigneron	33 Grande Rue 51130 - ETRECHY	06 77 52 70 21	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
MONTOT	Rémy	Technicien	4 rue de la Prison 52700 BOURDONS SUR ROGNON	06 84 86 55 85	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
MORICONI	Dominique	Employée	7 A route des Trois Epis 68230 TURCKHEIM	06 48 38 72 74	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
NAIT SIDENAS	Kamel	Agent de sécurité	155 rue du Commerce 54240 JOEUF	06 83 72 30 58	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
ORTEGA	Noël	Retraite	34 rue Pasteur 57550 FALCK	06 81 04 91 77	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
PARIS LECLERC	Christian	Sans emploi	3 rue Pierre Gillon 10000 TROYES	06 27 47 00 54	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
PARISON	Denis	Retraité	1 rue des Longues Royes 08110 CARIGNAN	06 70 32 48 77	CGT Grand-Est (08)	Grand Est

PEIL	David	Opérateur	32 rue Principale 57660 LEVYLLER	06 80 58 37 73	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
PEREZ	Miguel	Employé	6 rue de la Tourraine 67380 LINGOLSHEIM	06 28 81 15 09	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
PERROTEY	Jacques	Retraité	15, boulevard de la Paix BP 11215 51058 REIMS CEDEX	03 29 50 38 09	CGT (51)	Cour appel COLMAR
PILLOT	Francis	Retraité	27 rue des plantes 10390 CLEREY	06 83 32 21 42	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
POESY	Florence	Agent SNCF	23 rue de Kédange 57920 KLANG	06 77 58 52 80	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
POIGNANT	Jean-Jacques	Retraité	39 rue du Mont Sainte Geneviève 51300 VITRY LE FRANCOIS	06 72 70 05 45	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
PONTOY	Jean-Charles	Technicien	12 rue des Feivres – 57070 METZ	06 69 75 30 21	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
PORCAR	Manuel	Responsable atelier usinage	1 rue Raymond Poincaré 55290 MONTIERS SUR SAULX	06 42 04 23 46	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
RAGOT	Serge	Salarié	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	03 29 23 00 98	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
RECKOWICZ	Olivier	Chauffeur poids lourds	4 rue du Lieutenant Pierre Murard 10000 TROYES	06 80 30 03 08	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
RIO	André	Retraité	2 rue des Eglantines 57570 PUTTELANGE LES THIONVILLE	03 82 51 20 32	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
ROCHE	Geoffray	Opérateur	56 rue Principale 57510 REMERING LES PUTTELANGE	06 41 76 99 67	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
ROMAGNO	François	Retraité	9, rue H. Barbusse 68270 WITTENHEIM	06 64 49 87 09	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
RONDEL	Willy	Agent de maîtrise	7 lotissement de l'Arche 08160 - DOM LE MESNIL	06 23 88 28 55	CGT Grand-Est (08)	Grand Est
ROUVIERE	Claude	Retraité	3/212 Passage du Sablon 57000 METZ	06 85 64 03 97	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
ROY	Francis	Retraité	9 rue Maurice Renard 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	06 25 46 87 92	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
SAFFACHE	Christian	Demandeur d'emploi	12 rue du Cannonier Corré - 67310 WASSELONE	06 74 35 11 57	CGT Grand-Est (67)	Grand Est

SALOMON	Fabien	Tourneur	1 rue du Lavoir 52120 BRICON	06 40 14 33 51	CGT Grand-Est (52)	Grand Est
SCHAEFFER	Marc	Employé	1 cours du Languedoc 68000 COLMAR	06 50 93 63 11	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
SCHWARTZ	Joseph	Retraité	45 rue des Mésanges – 57525 TALANGE	06 22 01 17 85	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
SCUBLA	Marylou	Retraîtée	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 78 08 98 05	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
SEGHEITTO	Joseph	Retraité	14 place du Préchoir 10110 BAR SUR SEINE	06 64 76 78 05	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
SEGUIN	Martine	Retraîtée	10 rue de Turenne 51100 REIMS	06 07 45 71 78	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
SILVANI	Sylvana	Formatrice	5 rue Victor Hugo 54770 BOUXIERES AUX CHENES	03 83 32 20 14	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
SIMON	Didier	Employé	14 rue de Seppois 68580 LARGITZEN	03 89 40 93 17	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
STASI	Michel	Chauffeur receveur	12 clos du Soleil 57600 MORSBACH	06 78 73 37 77	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
STAWIKOWSKI	Henry	Retraité	4 bis rue Pierre Brossolette 54800 JARNY	03 82 33 20 07	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
STEGER	Philippe	Employé	7, rue de la Chapelle 68118 HIRZBACH	06 25 18 89 66	CGT Grand-Est (68)	Grand Est
STEUER	Pierre	Electricien	4 rue Vieille Verrerie 57540 PETITE ROSSELLE	06 66 17 11 09	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
SYLLA	Ibrahim	Chauffeur	15, boulevard de la Paix BP 11215 51058 REIMS CEDEX	06 60 98 29 35	CGT	Cour appel de Nancy
TETEVIDUE	Ludovic	Agent territorial	4 D rue Simon de Chaalons - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	06 81 67 41 23	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
TIRLIK	Valérie	Conseillère clientèle	14 lotissement de l'Ingressin - 54200 ECROUVES	06 11 55 20 80	CGT Grand-Est (54)	Grand Est
TIRMAN	Valérie	Agent hospitalier	19 rue des Hauts Pas 51300 VITRY LE FRANCOIS	06 21 90 74 61	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
TRICAUD	Christian	Retraité	16 allée des Coudraies 55000 BAR LE DUC	06 73 36 36 37	CGT Grand-Est (55)	Grand Est

VESPA	Laurent	Coordinateur entretien	4I rue d'Ouessant 57460 BEHREN LES FORBACH	06 77 20 26 54	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
VIEHOFFER	Eric	Plombier chauffagiste	52 rue de la Halle 10220 PINEY	06 06 48 67 30	CGT Grand-Est (10)	Grand Est
WISEUR	Jean-Claude	Retraité	15 rue du Docteur Grangé - 51160 AY	06 78 53 58 95	CGT Grand-Est (51)	Grand Est
WAGNER	Jacky	Employé	12 chemin d'Oberschaerffolsheim 67117 ITTENHEIM	06 77 20 16 63	CGT Grand-Est (67)	Grand Est
WARTH	Doris	Employée	5 rue sous la Ville 55210 CREUE	06 76 94 05 58	CGT Grand-Est (55)	Grand Est
WUJEK	Régis	conducteur d'installation	51 rue de l'Eglise 57470 HOMBOURG HAUT	07 82 43 44 47	CGT Grand-Est (57)	Grand Est
YVON	Jacky	Sans emploi	UD 88 4, rue Aristide Briand 88000 EPINAL	06 83 39 07 05	CGT Grand-Est (88)	Grand Est
ZELTZ	Christophe	Retraité	1 rue de la Chapelle 55300 SAMPIGNY	03 29 90 71 39	CGT Grand-Est (55)	Grand Est
ZINCK	Eléonore	Infirmière	8 rue de la Forêt 57430 KIRVILLER	06 72 63 06 58	CGT Grand-Est (57)	Grand Est

FFB

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
WAGNER	Vanessa	Secrétaire Générale	Pôle BTP – Espace Européen de l'entreprise 1a, rue de Dublin 67300 SCHILTIGHEIM	03 88 15 44 00	FFB	Grand Est

UMIH

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
GUILLO	Christophe	Directeur	UMIH Haut Rhin 5, rue de la Gare 68000 COLMAR	03 89 30 80 00	UMIH	Alsace

MEDEF

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
BOHNERT	Rémi	Retraité	1, place du Général Boerner 67520 NORDHEIM	06 07 17 67 47	MEDEF	CHP 67 (sud Strasbourg)

CHIMENTI	Yohann	Juriste	UD FO HAUT-RHIN 43 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	03 89 33 44 77	UD FO HAUT-RHIN	Grand Est
PARIETTI	Sylvain	Juriste	UD FO HAUT-RHIN 43 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	03 89 33 44 77	UD FO HAUT-RHIN	Grand Est



PREFET DE LA REGION GRAND EST

DIRECCTE Grand Est
Pôle politique du travail

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2017/1362

**Portant modification de l'arrêté n° 2017/527 du 12 juin 2017
complétant la composition du
Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU** l'arrêté n° 2017//527 du 12 juin 2017 fixant la composition du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)
- VU** la réunion du Comité Régional d'orientation des conditions de travail en date du 30 juin 2017
- VU** les propositions des organismes d'expertise et de prévention,
- SUR** proposition de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) de la région Grand Est est composé des membres suivants :

Président du Comité : le Préfet de Région ou son représentant, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS REGIONALES DE L'ETAT

- la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, le responsable du pôle « politique du travail » de la DIRECCTE Grand Est, le responsable du service santé sécurité et un médecin inspecteur régional du travail,
- le Directeur de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant,
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant,

COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX

Représentants des employeurs :

TITULAIRES

MEDEF :

M. ELLES Laurent (au titre de la FFB)
Mme KRETZ Anita (au titre de l'IUMM)
Mme GERARDOT Céline
M. RULEWSKI Serge

CPME :

M. SCHURCH Jean-Claude
M. VIBRAC Alban

U2P :

M. KLOEPFER François

FRSEA /CNMCCA :

M. CHAISE Stéphane

SUPPLEANTS

MEDEF :

M. MENIERE Charles
M. REPIQUET Julien
M. NOLLET Jean-Paul
non pourvu

CPME :

M. GRIMMER Gérard
M. SIEFFERT Raymond

U2P :

M. MATZ Luc

FRSEA/CNMCCA :

M. FAUPIN Cédric

Représentants des salariés :

TITULAIRES

CFDT :

M. TOUSSAINT Dominique
M. BARDEAU Rémy

CGT :

Mme PARIZEL Sandrine
M. MAILLOT Eric

FO :

M. BORZIC Eric
M. SCHOULLER Ronald

CFTC :

M. MULLER François

CFE-CGC :

M. THOLAS Henry

SUPPLEANTS

CFDT :

Mme PETER Sonia
M. RAYMONDAUD Jean-luc

CGT :

Mme DALLHUIN Christine
Mme MATTINA Astrid

FO :

Mme DROXLER Emeline
M. VIX Claude

CFTC :

Mme THOMASSIN Clarence

CFE-CGC :

M. STEMPPFER Christophe

COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, D'EXPERTISE ET DE PREVENTION

- le directeur de la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de la circonscription régionale (CARSAT) ou son représentant
- le directeur de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) ou son représentant
- le médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou son représentant
- le directeur du comité régional de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) ou son représentant

COLLEGE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES QUALIFIEES

Personnes physiques (8) :

- M. RICHET Sylvain, Directeur de l'Association des Service de santé au Travail (AST) des Ardennes (08)
- Mme le Docteur DROUOT Marie-Agnès du service de santé au travail ALMST de Nancy (54)
- M. STAUDT Jean-Pierre, Directeur du service de santé l'ASTLOR'N de METZ (57)
- Mme le Docteur CHAIGNEAU Véronique, médecin du travail au SIST CENTRE ALSACE à COLMAR (68)
- Monsieur FORRETT Patrick, représentant l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES)
- M. le Docteur SCHLEGEL Pierre-Paul, représentant l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)

Pour le collège des organisations syndicales :

- M. FRANCESCON Jean-Marie
- M. EUSTACHE Daniel

Personnes morales (2) :

- Mme SCHWEITZER Sophie, représentante de l'Association des Accidentés de la Vie (FNATH)
- Mme le Professeur GONZALEZ Maria, chef de service de pathologie professionnelle et médecine du travail des hôpitaux Universitaire de Strasbourg (HUS 67)

ARTICLE 2 : Les membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement du préfet de région, la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est assure la présidence du comité régional d'orientation des conditions de travail.

ARTICLE 4 : Le secrétariat du comité régional d'orientation des conditions de travail est assuré par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est .

ARTICLE 5 : Un groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail (GPRO), présidé par le Préfet de région ou son représentant, est constitué au sein du comité régional. Deux vice-présidents seront élus par les collèges des partenaires sociaux, l'un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentants des employeurs. Le groupe permanent est composé des membres du collège des partenaires sociaux et d'un représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de la circonscription régionale.

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ou son représentant assurera l'animation de ses travaux.

ARTICLE 6 : Les membres des collèges des partenaires sociaux et des personnes qualifiées établissent et actualisent en tant que de besoin une déclaration individuelle d'intérêts déposée à la DIRECCTE. Ils ne participent pas aux travaux susceptibles de comporter un conflit d'intérêts.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 26 septembre

Le Préfet,
Signé
Jean-Luc MARX



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST
Secrétariat Général
Pour les Affaires Régionales et Européennes

ARRETE

S.G.A.R. n°2017- 1378 en date du 28 septembre 2017

**portant habilitation à représenter le préfet de la région Grand Est
au groupement d'intérêt public « METAFENSCH »**

o o o o

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret du 22 juin 2017 nommant M. Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU l'arrêté du 12 septembre 2014 de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche approuvant la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) : « *Institut de métallurgie du val de Fensch (METAFENSCH)* » ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Julien DRUET, chargé de mission développement économique au sein du Service Développement Economique et Mutations Economiques au Pôle Economie, Emploi, Entreprises à la DIRECCTE Grand Est, est habilité à représenter le préfet de la région Grand Est à l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public « *Institut de métallurgie du val de Fensch (METAFENSCH)* » en qualité de membre titulaire ;

Article 2:

Madame Emilie RACHENNE, responsable de l'unité « Industries de transformation de la matière et des matériaux au sein du Service Développement Economique et Mutations Economiques au Pôle Economie, Emploi, Entreprises à la DIRECCTE Grand Est, est habilitée à représenter le préfet de la région Grand Est à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « *Institut de métallurgie du val de Fensch (METAFENSCH)* » en qualité de membre suppléant ;

Article 3:

Madame la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et pourra être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois suivant sa publication.

Le Préfet,



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

ARRETE PREFECTORAL DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-07 DU 18 SEPTEMBRE 2017

modifiant l'arrêté DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-05 DU 9 mai 2017 portant agrément du centre GO! FORMATIONS pour dispenser les formations professionnelles initiale et continue, et les formations « passerelle » des conducteurs du transport routier de marchandises.

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST PREFET DU BAS-RHIN

VU la directive 2003/59/CE du Parlement européen en date du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs,

VU le code des transports, notamment ses articles R3314-1 à R3314-28, R3315-1, R3315-2, R3315-7, R3315-8,

VU l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs,

VU l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs,

VU l'arrêté préfectoral n°2016/657 du 25 juillet 2016 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Grand Est, en matière de gestion des services et d'activités de la direction régionale,

VU l'arrêté DREAL-SG-2016-43 du 4 novembre 2016 portant subdélégation de signature de Madame Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est, à certains agents de la DREAL,

VU la demande d'agrément formulée par courrier du 14 avril 2017 de Monsieur Thierry MANGIN, Directeur du centre GO! FORMATIONS, sis 430 rue Marie Marvingt, Pôle Industriel Toul Europe Secteur B, 54200 TOUL, pour la réalisation de la formation des conducteurs du transport de marchandises,

VU l'avertissement administratif formulé dans le cadre de l'agrément délivré par arrêté préfectoral n°2012 DREAL-STID-DRT/11 du 11 mai 2012, notifié à Monsieur le Directeur du centre par courrier du 11 avril 2017 adressé en recommandé avec accusé de réception,

VU l'arrêté préfectoral DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-05 du 9 mai 2017 portant agrément du centre GO! FORMATIONS pour dispenser les formations professionnelles initiale et continue, et les formations « passerelle » des conducteurs du transport routier de marchandises,

ARRETE

ARTICLE 1. Modification de l'article 6 :

Le texte de l'article 6 « Obligations particulières du centre » de l'arrêté DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-05 du 9 mai 2017 portant agrément du centre GO! FORMATIONS pour dispenser les formations professionnelles initiale et continue, et les formations « passerelle » des conducteurs du transport routier de marchandises est remplacé par le texte suivant :

« Le centre de formation doit veiller à l'application des prescriptions particulières suivantes :

- Dans la semaine suivant la fin d'une formation, le centre adresse à la DREAL (site de Metz) les justificatifs suivants concernant chaque stagiaire inscrit à la formation :

- dans le cas d'une FIMO :

- la photocopie recto-verso du permis de conduire ou du certificat d'examen CEPC,
- la copie de la demande de Carte de Qualification de Conducteur à Chronoservices,

- dans le cas d'une FCO ou d'une formation Passerelle :

- la photocopie recto-verso du permis de conduire ou du CEPC,
- une copie, soit de l'attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel, soit de la Carte de Qualification de Conducteur précédente, soit d'un titre ou diplôme de conducteurs routier du transport de marchandises ou de voyageurs,
- la copie de la demande de Carte de Qualification de Conducteur à Chronoservices. »

ARTICLE 2. Exécution et publication de l'arrêté :

La Directrice de la DREAL Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

ARTICLE 3. Recours :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, notamment ses articles R421-1 et R421-5, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au préfet de région (DREAL, site de Metz) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à METZ, le 18 septembre 2017

Pour le Préfet de la région et par délégation,
Pour la Directrice Régionale,

Michaël VIGNON



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

DÉCISION n° 2017/1352 en date du 27 SEP. 2017
fixant la détermination des postes de la DREAL Grand Est éligibles à la nouvelle
bonification indiciaire et du nombre de points attribué à chacun d'eux

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-03 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ;

VU l'avis des comités techniques de proximité des DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine réunis en formation conjointe le 4 avril 2017 ;

Sur proposition de Madame la Directrice régionale de la DREAL Grand Est ;

DECIDE

ARTICLE 1

Les postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour doivent correspondre à des missions du ministère chargé du développement durable.

La liste des postes en DREAL Grand Est éligibles à la nouvelle bonification indiciaire est fixée selon l'annexe de la présente décision.

ARTICLE 2

La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est chargée de l'application de la présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Un arrêté individuel sera notifié aux bénéficiaires de cette décision.

ARTICLE 3

L'arrêté du 14 septembre 2015 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la DREAL Alsace, l'arrêté N°2015-15-75 du 25 mars 2015 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la DREAL Champagne-Ardenne, ainsi que la décision N°2013-194 du 19 juin 1993 modifiée par le décision N°148 du 12 juin 2015 fixant la liste des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des 6^è et 7^è tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour au sein de la DREAL Lorraine, sont abrogés.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le... **7 SEP. 2017**

Le Préfet,

~~Le Préfet délégué
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes~~

Jacques GARAU

ANNEXE

La liste des postes en DREAL Grand Est éligibles à la nouvelle bonification indiciaire est fixée comme suit :

- **Au titre de la catégorie A :**
 Nombre de points autorisés : 568
 Nombre d'emplois autorisés : 22

Niveau de l'emploi	Dénomination de l'emploi	Service	Points attribués
A	Chef-fe de mission Zone de défense	Mission Zone de Défense	29
	Correspondant-e MEEM auprès de la préfecture de zone	Mission Zone de Défense	28
	Responsable du pôle Gestion Administrative et Paie	Service Pilotage	24
	Responsable du pôle Emplois et compétences	Service Pilotage	24
	Chef-fe du pôle Pilotage Budgétaire et du Contrôle de Gestion	Service Pilotage	24
	Conseiller-ère technique de service social et responsable de l'unité de Metz-Strasbourg	Service Pilotage	24
	Secrétaire Général-e de la DREAL	Secrétariat Général	29
	Responsable du pôle Ressources Humaines	Secrétariat Général	24
	Responsable du pôle Affaires Financières	Secrétariat Général	24
	Consultant-e juridique	Secrétariat Général	24
	Adjoint-e au responsable du pôle RH - responsable de l'unité pilotage RH	Secrétariat Général	24
	Adjoint-e au responsable du pôle Moyens Généraux, chargé-e du pilotage immobilier et logistique	Secrétariat Général	24
	Chargé-e de projet Ressources Humaines	Secrétariat Général	24
	Adjoint-e au chef du pôle Plaines et Plateaux champenois	Service Eau Biodiversité Paysage	28
	Adjoint-e au chef de la mission Animation régionale des Polices de l'Eau et de la Nature	Service Eau Biodiversité Paysage	28
	Adjoint-e au chef du service Aménagement et Energies renouvelables	Service Aménagement et Energies renouvelables	29
	Chef-fe de la mission Foncier	Service Aménagement et Energies renouvelables	28
	Chef-fe du pôle Appui au Conseil aux Territoires	Service Aménagement et Energies renouvelables	28
	Chef-fe du pôle Pilotage de la Connaissance et adjoint-e au chef de service Connaissance et Développement Durable	Service Connaissance et Développement Durable	29

	Chef-fe d'unité et adjoint-e au chef du pôle Habitat et Logement	Service Transition Energétique Logement Construction	24
	Responsable de la Stratégie régionale de la Qualité de la Construction	Service Transition Energétique Logement Construction	24
	Chef-fe de la mission Finances - Programmation	Service Transport	24

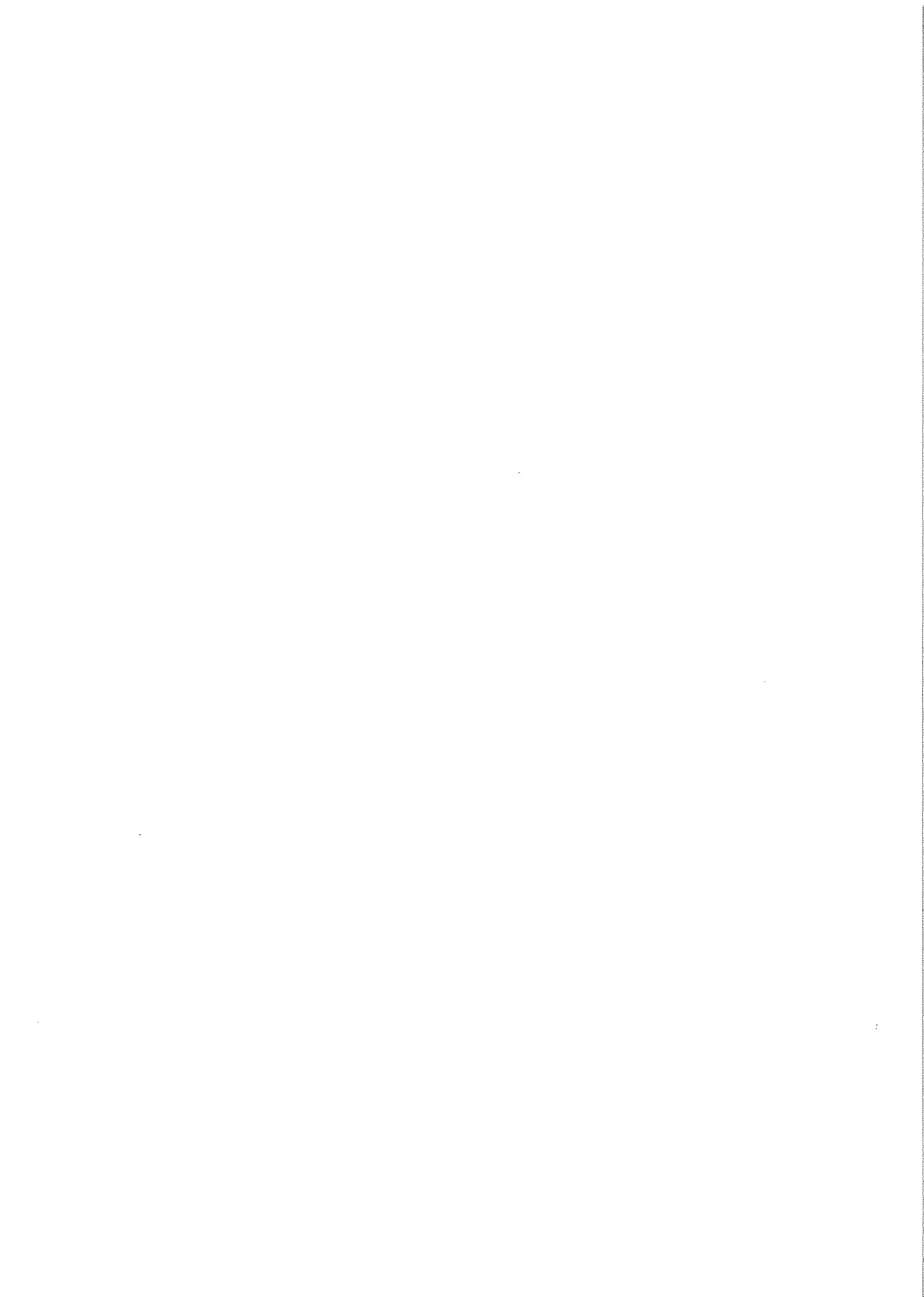
- **Au titre de la catégorie B :**
 Nombre de points autorisés : 435
 Nombre d'emplois autorisés : 29

Niveau de l'emploi	Dénomination de l'emploi	Service	Points attribués
B	Chargé-e de communication	Service Pilotage	15
	Adjoint-e au responsable du pôle Gestion Administrative et Paie et chef de l'unité GA-Paie Metz	Service Pilotage	15
	Chef-e de l'unité GA-Paie Chalons	Service Pilotage	15
	Chef-fe de l'unité GA-Paie Strasbourg	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Assistant-e de service social	Service Pilotage	15
	Responsable de l'unité Ressources Humaines de proximité Chalons	Secrétariat Général	15
	Responsable de l'unité Ressources Humaines de proximité Metz	Secrétariat Général	15
	Responsable de l'unité Ressources Humaines de proximité Strasbourg	Secrétariat Général	15
	Chargé-e de mission marchés publics – correspondant-e achats	Secrétariat Général	15
	Adjoint-e au responsable du pôle Affaires Financières	Secrétariat Général	15
Responsable de l'unité logistique de proximité Strasbourg	Secrétariat Général	15	
Responsable Antenne CTT Colmar	Service Transport	15	

	Responsable Antenne CTT Strasbourg	Service Transport	15
	Responsable Antenne CTT Sud Lorraine	Service Transport	15
	Responsable Antenne CTT Nord Lorraine	Service Transport	15
	Responsable Antenne CTT Centre Lorraine	Service Transport	15
	Responsable Antenne CTT Moselle Est	Service Transport	15
	Contrôleur-se divisionnaire des transports terrestres	UD10-52	15
	Chef-fe de subdivision CTT	UD 51	15
	Responsable foncier au pôle Maîtrise d'ouvrage Chalons	Service Transport	15

- **Au titre de la catégorie C :**
 Nombre de points autorisés : 50
 Nombre d'emplois autorisés : 5

Niveau de l'emploi	Denomination de l'emploi	Service	Points attribués
C	Assistant-e de direction Strasbourg	Direction	10
	Référent-e Retraite et correspondant-e Lorraine	Service Pilotage	10
	Chargé-e d'évaluation et de prospective Qualité et assistant-e procédures	Service Pilotage	10
	Régisseur-se de recettes de la DREAL Grand Est	Secrétariat Général	10
	Assistant-e des pôles Rhin et Systèmes Connexes	Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques	10





PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

ARRETE PREFECTORAL DREAL/ST/PRTR/URTRM/2017-08 DU 22 SEPTEMBRE 2017

portant désignation des membres du jury d'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU les articles R1422-4, R3113-35 et R3211-37 du code des transports,

VU l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment le I de son article 4,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport, notamment le I de son article 2,

VU la décision du 12 janvier 2016 modifiant la décision du 3 février 2012 relative aux référentiels et jurys d'examen et aux modèles d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transport public routier ;

VU la décision du 12 janvier 2016 relative au référentiel des connaissances, aux jurys d'examen et au modèle d'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport ;

VU la décision du 19 janvier 2017 relative à la date des examens pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle en transport routier lourd et en commissionnaire de transport ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017/608 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Grand Est, en matière de gestion des services et d'activités de la direction régionale,

VU l'arrêté DREAL–SG-2017-20 du 10 juillet 2017 portant subdélégation de signature de Madame Emmanuelle GAY, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est, à certains agents de la DREAL,

ARRETE

ARTICLE 1. Composition du jury d'examen :

Les personnes suivantes sont nommées membres du jury de l'examen professionnel du mercredi 4 octobre 2017 pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle de transporteur public routier de personnes, de transporteur public routier de marchandises, de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises et de commissionnaire de transport, circonscription d'examen n°4 centre de Metz pour les candidats domiciliés dans les départements suivants : Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Vosges, Yonne.

En qualité de représentant du Ministère en charge des transports, présidente du jury :

Madame Agathe HAUSHERR, chef du Registre, DREAL Grand Est, Service des Transports, Pôle Régulation du Transport Routier, Unité Régulation du Transport Routier de Metz (« URTR de Metz »).

En qualité de représentant du Ministère en charge des transports, surveillants de l'examen :

Monsieur Christophe ALIZON, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Marie-Line BOIRE, gestionnaire de Registre, URTR de Metz

Madame Isabelle BOLZE, gestionnaire de Registre, URTR de Metz

Madame Sandrine BORDET, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Emeline CAPIAUX, gestionnaire de Registre, URTR de Metz

Monsieur Jean-Luc CARTAU, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Charlie CLAUDEL, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Philippe DENONCIN, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Katia GOELLER, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Agathe HAUSHERR, chef du Registre, URTR de Metz

Monsieur Johan HESSE, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Cyrille LEMOINE, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Valérie MICHAUX, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Sébastien MULLER, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Pascal ORLANDINI, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Xavier POINSIGNON, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Pascal POUL, gestionnaire de Registre, URTR de Metz

Madame Isabelle REGENT, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Didier SARRAZIN, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Michaël VIGNON, chef de l'URTR de Metz

Monsieur Walter ZILETTI, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

En qualité de représentant du Ministère en charge des transports, correcteurs des épreuves :

Monsieur Christophe ALIZON, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Isabelle BOLZE, gestionnaire de Registre, URTR de Metz

Madame Sandrine BORDET, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Jean-Luc CARTAU, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Charlie CLAUDEL, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Katia GOELLER, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Agathe HAUSHERR, chef du Registre, URTR de Metz

Monsieur Johan HESSE, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Madame Valérie MICHAUX, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Sébastien MULLER, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Xavier POINSIGNON, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Pascal POUL, gestionnaire de Registre, URTR de Metz

Madame Isabelle REGENT, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

Monsieur Didier SARRAZIN, contrôleur des transports terrestres, URTR de Metz

ARTICLE 2. Présidence du jury d'examen :

Le jury d'examen est présidé par Madame Agathe HAUSHERR, chef du Registre, Service des Transports, Pôle Régulation du Transport Routier, Unité Régulation du Transport Routier (URTR) de Metz de la DREAL Grand Est ou en cas d'empêchement, par Monsieur Michaël VIGNON, chef de l'URTR de Metz.

ARTICLE 3. Exécution et publication de l'arrêté :

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les Recueils des Actes Administratifs des Préfectures des Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

ARTICLE 4. Recours :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, notamment ses articles R421-1 et R421-5, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au préfet de région (DREAL, site de Metz) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à METZ, le 22 septembre 2017

Pour le Préfet de la région et par délégation,
Pour la Directrice Régionale,

Michaël VIGNON



PRÉFET DE REGION GRAND EST

Secrétariat général pour les
affaires régionales et
européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2017/1353 DU 29 SEP. 2017

**relatif à la représentation de collectivités compétentes dans le domaine de l'eau au
comité de bassin Rhin Meuse**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ EST,
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHIN-MEUSE,
PRÉFET DU BAS-RHIN,
En sa qualité de Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L213-8, D 213-17 et suivants ;

VU le décret n°2017-951 du 10 mai 2017 relatif aux comités de bassin ;

VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers au sein des comités de bassin ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, déléguée de bassin ;

- ARRÊTE -

Article 1 – Objet de l'arrêté

Le présent arrêté a pour objet :

- d'arrêter une liste de 2 établissements publics territoriaux de bassins (EPTB) qui seront représentés au comité de bassin Rhin Meuse ;
- d'arrêter une liste de 7 syndicats mixtes compétents dans le domaine de l'eau qui pourraient être représentés au comité de bassin Rhin Meuse.

Article 2 – Désignation des établissements publics territoriaux de bassin

Sont désignés pour être représentés au comité de bassin Rhin Meuse, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) :

- Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) ;
- Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon.

L'assemblée délibérante de ces 2 EPTB procédera à l'élection de son représentant.

Article 3 – Désignation d'une liste de syndicats mixtes compétents dans le domaine de l'eau

Sont désignés les syndicats mixtes compétents dans le domaine de l'eau qui peuvent être représentés au comité de bassin Rhin Meuse :

- Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle ;
- Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nied allemande ;
- Syndicat interdépartemental médian de la Seille ;
- Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges
- Syndicat mixte du bassin de l'Il ;
- Syndicat mixte des eaux de Seille et Moselle ;
- Syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn Andlau Scheer ;

L'Association des Maire de France (AMF) désignera 4 représentants au comité de bassin Rhin Meuse parmi la liste définie ci-dessus.

Article 4 – Exécution et diffusion

La Directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le préfet,



Jean-Luc MARX



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ SGARE N° 2017 / 1376 en date du 27 septembre 2017

Portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Pôle Alsace d'Enseignement Supérieur des Arts* »

LE PRÉFET de la RÉGION GRAND EST

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1431-1 à L1431-9 (partie législative), R1431 à R1431-21 (partie règlementaire), relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu le code de l'éducation, art L759-1 à L759-5 relatifs aux établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, D759-1 à D759-3 relatifs à l'organisation de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, D759-5 à D759-7 relatifs à l'organisation de l'enseignement supérieur dans le domaine des arts plastiques ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'art 3 de la loi 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée, relatif au transfert et à la reprise de l'activité d'une personne morale unique à un établissement public de coopération culturelle ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire du ministère de la culture et de la communication CC/12422/NBO du 2 avril 2009 portant sur la réforme des enseignements supérieurs Culture en région dans le cadre de l'harmonisation européenne ;

Vu la note du Secrétariat Général du ministère de la Culture et de la Communication SDEF/DESAR n° 886 du 13 juillet 2010, précisant notamment le calendrier de la reconnaissance du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) délivré par les écoles supérieures d'art au grade de master ;

Vu l'arrêté 2010/160 du 23 décembre 2010 du Préfet de la région Alsace portant création de l'établissement de coopération culturelle dénommé « *Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts* »

Vu la délibération 048-2012 du Conseil d'administration approuvant le nouveau nom de l'établissement (Haute Ecole des Arts du Rhin) et le nouveau nom de l'enseignement supérieur de la musique (Académie Supérieure de Musique de Strasbourg) ;

Vu la délibération 146-2014 du 6 novembre 2014 du Conseil d'administration de l'établissement approuvant la modification des statuts pour tenir compte de la nouvelle dénomination de l'établissement ainsi que de la nouvelle localisation de son siège ;

Vu la délibération 239-2016 du 17 novembre 2016 du Conseil d'administration approuvant les modifications des statuts de l'établissement ;

Vu l'accord du 11 avril 2017 de la Ville de Mulhouse ainsi que l'accord du 21 avril 2017 de la Ville de Strasbourg autorisant le transfert du siège de l'établissement ;

Vu les statuts modifiés annexés de l'établissement public de coopération culturelle regroupant Le Quai, Ecole supérieure d'arts de Mulhouse, l'Ecole supérieure des arts décoratifs de Strasbourg et l'enseignement supérieur de la musique du Conservatoire de Strasbourg ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes,

ARRÊTE :

Art 1^{er} : L'établissement public de coopération culturelle « *Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts* » prend une nouvelle dénomination intitulée « *Haute Ecole des Arts du Rhin* » (HEAR).

Art 2 : Le siège de l'établissement est situé à Strasbourg, 1 rue de l'Académie.

Art 3 : L'art 8 des statuts relatif à l'organisation générale de l'établissement dispose :
« *L'établissement est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un directeur qui est secondé par deux directeurs-adjoints et un administrateur général, assisté par le conseil pédagogique et le conseil artistique et scientifique, la commission pédagogique de site, la commission de vie étudiante dont la composition et les modalités de fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur* ».

Art 4 : L'art 13-1 des statuts relatif à la désignation du directeur est complété ainsi qu'il suit :
« *Les modalités de recrutement du Directeur sont précisées dans le chapitre 3 du règlement intérieur* ».

Art 5 : L'art 13-3 relatif aux attributions du directeur est complété ainsi qu'il suit :
« *Pour l'exercice de ses attributions, il peut déléguer sa signature aux directeurs adjoints, à l'administrateur général ou aux responsables de services dans leurs domaines de compétence* ».

Art 6 : Il est inséré un premier alinéa à l'art 20 des statuts relatif au régime juridique des actes de l'établissement selon les termes ci-après :

« Les délibérations du Conseil d'administration ainsi que les actes à caractère réglementaire de l'établissement font l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin ».

Art 7 : Dans toutes les dispositions des statuts, les mots « *Communauté Urbaine de Strasbourg* » sont remplacés par les mots « *Eurométropole de Strasbourg* » et le mot Préfet de la Région « *Alsace* » est remplacé par les mots Préfet de la Région « *Grand Est* ».

Art 8 : Les autres modifications peuvent être consultées dans les statuts modifiés de l'établissement annexés au présent arrêté, à la préfecture du Bas-Rhin.

Art 9 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Art 10 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le Directeur régional des affaires culturelles de la région Grand Est, le Sénateur-Maire de Strasbourg, le Maire de Mulhouse ainsi que le Président de l'Eurométropole de Strasbourg sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le

Le Préfet,

Jean-Luc MARX

ARRETE

**Pôle expertise et soutien
enseignement supérieur**
Christelle Didot-Martin

Division des affaires juridiques
José Sanchez-Gomez
Chef de division

**Bureau du conseil aux
établissements et de contrôle de
légalité**
Jérémy Robinet
Chef de bureau

Dossier suivi par
Laurent Vinet

Téléphone
Secrétariat : 03 83 86 22 83
03 83 86 26 07

Mél.
Laurent.vinet
@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 13
54035 NANCY Cedex
Standard : 03.83.86.20.20

Accueil du public du lundi au
vendredi de 8h30 à 11h30 et
de 13h30 à 16h30

Vu l'article R421-65 du code de l'éducation relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

VU l'arrêté du 29 juin 1987 portant délégation aux recteurs d'académie en matière de nominations d'agents comptables,

La rectrice de la région académique Grand Est, rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière des universités décide :

ARTICLE 1 : Madame GASNIER Lydie, attachée d'administration de l'Etat, est nommée agent comptable **par intérim** au :

LG THIONVILLE – Charlemagne
GMP THIONVILLE Charlemagne
LGT THIONVILLE – Jean-Baptiste Colbert
LP THIONVILLE – Sophie Germain
COLG HETTANGE GRANDE – Jean-Marie Pelt
COLG KEDANGE-SUR-CANNER – La Canner
COLG SIERCK-LES-BAINS – Charles de Gaulle
COLG YUTZ – Jean Mermoz
COLG THIONVILLE – Charlemagne
COLG GUENANGE – René Cassin

A compter du 01 Octobre 2017

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 21 septembre 2017

Florence ROBINE

CPI -Etablissements
-Conseil départemental -DPAE
-Conseil régional -DOS
-DDFIP -DAJ/2
-Chambre régionale des comptes



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre le préfet des Ardennes et
le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Entre le préfet des Ardennes, désigné sous le terme de « délégué », d'une part,

et

le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et notamment son article 2 ;

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- Vu la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet des Ardennes et le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin le 24 janvier 2017.

- Vu l'avenant n°1 du 24 mai 2017 à la convention de délégation de gestion susvisée

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

L'annexe 1 mentionnée à l'article 1^{er} de la convention susvisée fait l'objet des modifications suivantes :

Liste des programmes transférés au 01 septembre 2017 :

- 129 Coordination du travail gouvernemental
- 148 Fonction publique
- 209 Solidarité à l'égard des pays en développement
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (pour les seuls actes du BOP Affaires juridiques et contentieux et du BOP Pilotage des ressources humaines)

Liste des programmes transférés au 1^{er} octobre 2017
- 307 Administration territoriale

L'annexe 1 modifiée figure en annexe au présent avenant.

Article 2

Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion est transmise à l'autorité en charge du contrôle budgétaire ainsi qu'au comptable assignataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 26 SEP. 2017

Le préfet des Ardennes,
délégrant



Pascal JOLY

Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin,
délégataire



Jean-Luc MARX

Annexe 1

**à l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre le préfet des Ardennes et
le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Liste des programmes transférés au 1^{er} février 2017			
Tous programmes		Recettes	Factures internes Factures externes Rétablissement de crédits Titres d'annulation
207	sécurité et circulation routières	Dépense	Tous actes
111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail	Dépense	Tous actes
218	conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Dépense	Tous actes
Liste des programmes transférés au 1^{er} juin 2017			
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
723	Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
724	Opérations immobilières déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
Liste des programmes transférés au 1^{er} septembre 2017			
129	Coordination du travail gouvernemental	Dépense	
148	Fonction publique	Dépense	
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Dépense	
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Dépense	Pour les seuls actes des BOP 0216-CAJC 0216-CPRH
Liste des programmes transférés au 1^{er} octobre 2017			
307	Administration territoriale	Dépense	



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre la préfète de la Haute-Marne et
le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Entre la préfète de la Haute-Marne, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

et

le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et notamment son article 2 ;

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- Vu la convention de délégation de gestion conclue entre la préfète de la Haute-Marne et le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin le 24 janvier 2017.

- Vu l'avenant n°1 du 24 mai 2017 à la convention de délégation de gestion susvisée.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

L'annexe 1 mentionnée à l'article 1^{er} de la convention susvisée fait l'objet des modifications suivantes :

Liste des programmes transférés au 01 septembre 2017 :

- 129 Coordination du travail gouvernemental
- 148 Fonction publique
- 209 Solidarité à l'égard des pays en développement
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (pour les seuls actes du BOP Affaires juridiques et contentieuses et du BOP Pilotage des ressources humaines)
- 307 Administration territoriale

L'annexe 1 modifiée figure en annexe au présent avenant.

Article 2

Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée restent inchangées.

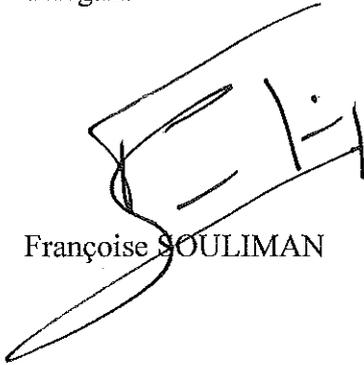
Article 3

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion est transmise à l'autorité en charge du contrôle budgétaire ainsi qu'au comptable assignataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le **26 SEP. 2017**

La préfète de la Haute-Marne
délégrant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Françoise SOULIMAN', written over a rectangular stamp area.

Françoise SOULIMAN

Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin,
délégataire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc MARX', written over a rectangular stamp area.

Jean-Luc MARX

Annexe 1

**à l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre la préfète de la Haute-Marne et
le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Liste des programmes transférés au 1^{er} février 2017			
Tous programmes		Recettes	Factures internes Factures externes Rétablissement de crédits Titres d'annulation
207	sécurité et circulation routières	Dépense	Tous actes
111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail	Dépense	Tous actes
218	conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Dépense	Tous actes
Liste des programmes transférés au 1^{er} juin 2017			
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
723	Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
724	Opérations immobilières déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
Liste des programmes transférés au 1^{er} septembre 2017			
129	Coordination du travail gouvernemental	Dépense	
148	Fonction publique	Dépense	
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Dépense	
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Dépense	Pour les seuls actes des BOP 0216-CAJC 0216-CPRH
307	Administration territoriale	Dépense	



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre le préfet de la Marne et
le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Entre le préfet de la Marne, désigné sous le terme de « délégant », d'une part,

et

le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet de la Marne et le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin le 24 janvier 2017.
- Vu l'avenant n°1 du 24 mai 2017 à la convention de délégation de gestion susvisée.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

L'annexe 1 mentionnée à l'article 1^{er} de la convention susvisée fait l'objet des modifications suivantes :

Liste des programmes transférés au 01 septembre 2017 :

- 104 Intégration et accès à la nationalité française
- 129 Coordination du travail gouvernemental
- 148 Fonction publique
- 209 Solidarité à l'égard des pays en développement
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (pour les seuls actes du BOP Affaires juridiques et contentieuses et du BOP Pilotage des ressources humaines)
- 307 Administration territoriale

L'annexe 1 modifiée figure en annexe au présent avenant.

Article 2

Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion est transmise à l'autorité en charge du contrôle budgétaire ainsi qu'au comptable assignataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 26 SEP. 2017

Le préfet de la Marne
délégrant



Denis CONUS

Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin,
délégataire

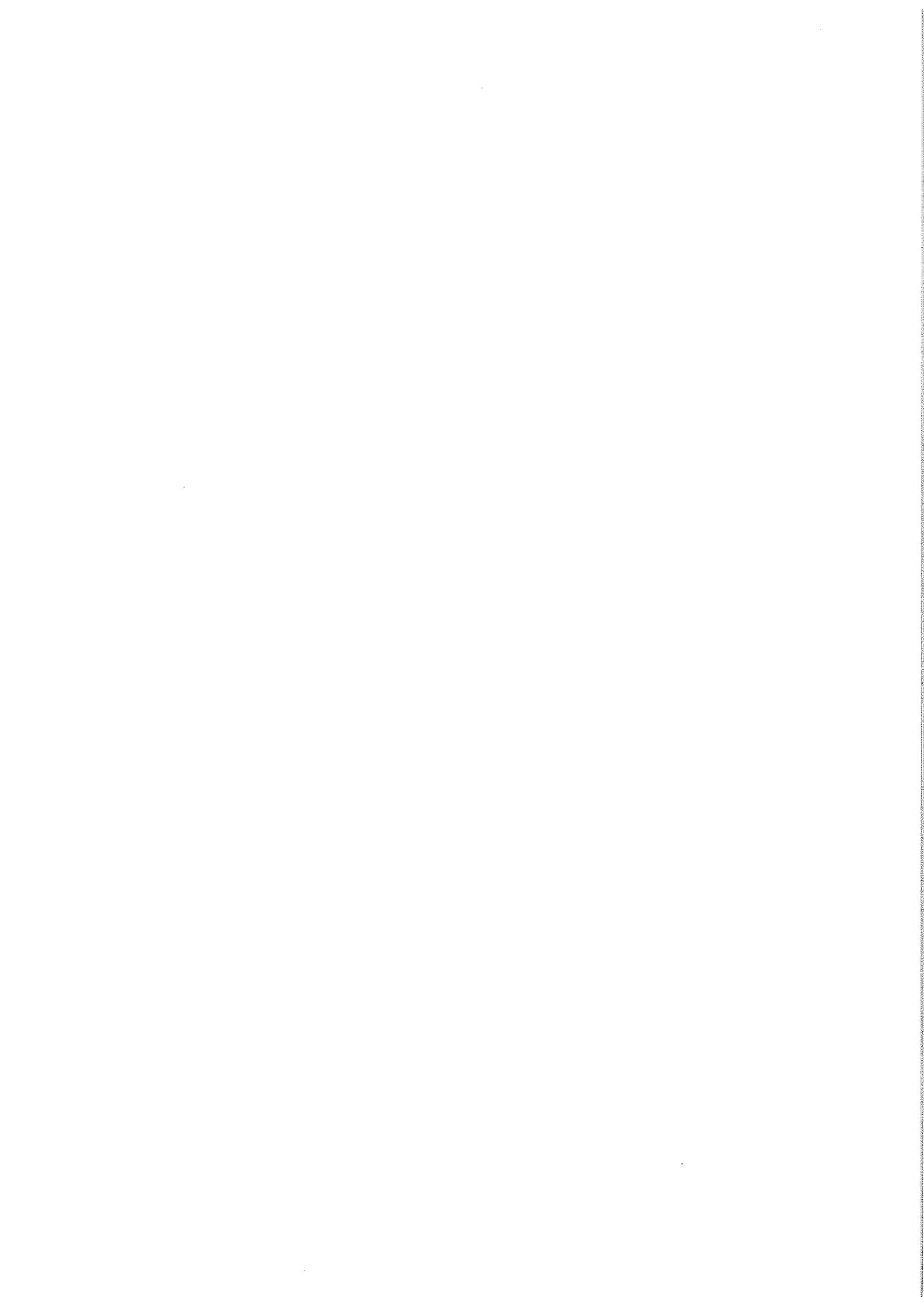


Jean-Luc MARX

Annexe 1

**à l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre le préfet de la Marne et
le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Liste des programmes transférés au 1^{er} février 2017			
Tous programmes		Recettes	Factures internes Factures externes Rétablissement de crédits Titres d'annulation
207	sécurité et circulation routières	Dépense	Tous actes
111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail	Dépense	Tous actes
218	conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Dépense	Tous actes
Liste des programmes transférés au 1^{er} juin 2017			
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
723	Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
724	Opérations immobilières déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
Liste des programmes transférés au 1^{er} septembre 2017			
104	Intégration et accès à la nationalité française	Dépense	
129	Coordination du travail gouvernemental	Dépense	
148	Fonction publique	Dépense	
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Dépense	
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Dépense	Pour les seuls actes des BOP 0216-CAJC 0216-CPRH
307	Administration territoriale	Dépense	





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre la préfète de l'Aube et
le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Entre la préfète de l'Aube, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et notamment son article 2 ;

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- Vu la convention de délégation de gestion conclue entre la préfète de l'Aube et le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin le 24 janvier 2017.

- Vu l'avenant n°1 du 24 mai 2017 à la convention de délégation de gestion susvisée

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

L'annexe 1 mentionnée à l'article 1^{er} de la convention susvisée fait l'objet des modifications suivantes :

Liste des programmes transférés au 01 septembre 2017 :

- 129 Coordination du travail gouvernemental
- 148 Fonction publique
- 209 Solidarité à l'égard des pays en développement
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (pour les seuls actes du BOP Affaires juridiques et contentieuses et du BOP Pilotage des ressources humaines)

Liste des programmes transférés au 1^{er} octobre 2017
- 307 Administration territoriale

L'annexe 1 modifiée figure en annexe au présent avenant.

Article 2

Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée restent inchangées.

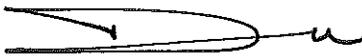
Article 3

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion est transmise à l'autorité en charge du contrôle budgétaire ainsi qu'au comptable assignataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 26 SEP. 2017

La préfète de l'Aube,
délégant



Isabelle DILHAC

Le préfet de la région Grand Est,
préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin,
délégataire



Jean-Luc MARX

Annexe 1

**à l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion
entre la préfète de l'Aube et
le préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est,
préfet du Bas-Rhin**

Liste des programmes transférés au 1^{er} février 2017			
Tous programmes		Recettes	Factures internes Factures externes Rétablissement de crédits Titres d'annulation
207	sécurité et circulation routières	Dépense	Tous actes
111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail	Dépense	Tous actes
218	conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Dépense	Tous actes
Liste des programmes transférés au 1^{er} juin 2017			
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
723	Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
724	Opérations immobilières déconcentrées	Dépense	Tous actes hors actes en stock relevant de marchés de travaux
Liste des programmes transférés au 1^{er} septembre 2017			
129	Coordination du travail gouvernemental	Dépense	
148	Fonction publique	Dépense	
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Dépense	
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Dépense	Pour les seuls actes des BOP 0216-CAJC 0216-CPRH
Liste des programmes transférés au 1^{er} octobre 2017			
307	Administration territoriale	Dépense	

